

Soins infirmiers (180.A1)

Programme d'études techniques

SECTEUR 19 – SANTÉ

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le présent document a été produit par le ministère de l'Enseignement supérieur dans l'esprit d'une rédaction épicène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

Comment citer ce document :

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. Programme d'études *Soins infirmiers*, Ministère de l'Enseignement supérieur, 2026, 175 p.

Coordination

Bruno Gariépy, chef de projets, secteur Santé

Direction de la formation technique

Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail

Sous-ministériat des affaires collégiales et des interventions régionales

Rédaction

Jean Bouchard, spécialiste en élaboration de programmes d'études, Formation JB

Marie-Eve Desaulniers, M. Éd., infirmière clinicienne, enseignante, Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Édith Paquette-Lemieux, M. Sc., infirmière clinicienne, enseignante, Cégep Édouard Montpetit

Annie Chevrier, M. Sc., infirmière clinicienne, directrice associée, programmes d'études supérieures, innovation et agrément, École des sciences infirmières Ingram, Université McGill

Pour toute information

Renseignements généraux

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-1337

Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec, 2026

Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-555-04589-7 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

26-436-04_w2

Table des matières

Les programmes d'études collégiales.....	2
Visées de la formation collégiale	3
Compétences communes de la formation collégiale	4
Mise en œuvre des programmes d'études collégiales.....	5
Le programme d'études <i>Soins infirmiers</i> (180.A1)	6
Les buts du programme d'études.....	7
Formation spécifique	7
Intentions éducatives	8
Formation générale.....	10
La finalité du programme d'études	11
Les objectifs.....	13
Liste des énoncés de compétence.....	13
Matrice des compétences.....	15
Formation spécifique	17
Renseignements complémentaires	100

Type de sanction :	Diplôme d'études collégiales
Nombre d'unités :	91 $\frac{2}{3}$ unités
Durée totale :	2 925 heures d'enseignement

Formation générale :	26 $\frac{2}{3}$ unités 660 heures d'enseignement
----------------------	--

Formation spécifique :	65 unités 2 265 heures d'enseignement
------------------------	--

Exposition clinique maximale :	1 110 heures*
--------------------------------	---------------

* *Peut inclure la simulation*

Conditions d'admission :

Est admissible au programme la personne qui satisfait aux conditions générales d'admission définies dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* et aux conditions particulières suivantes :

- Science et technologie de l'environnement (STE) ou Science et environnement (SE) de la 4^e secondaire.
- Chimie de la 5^e secondaire.

Les programmes d'études collégiales

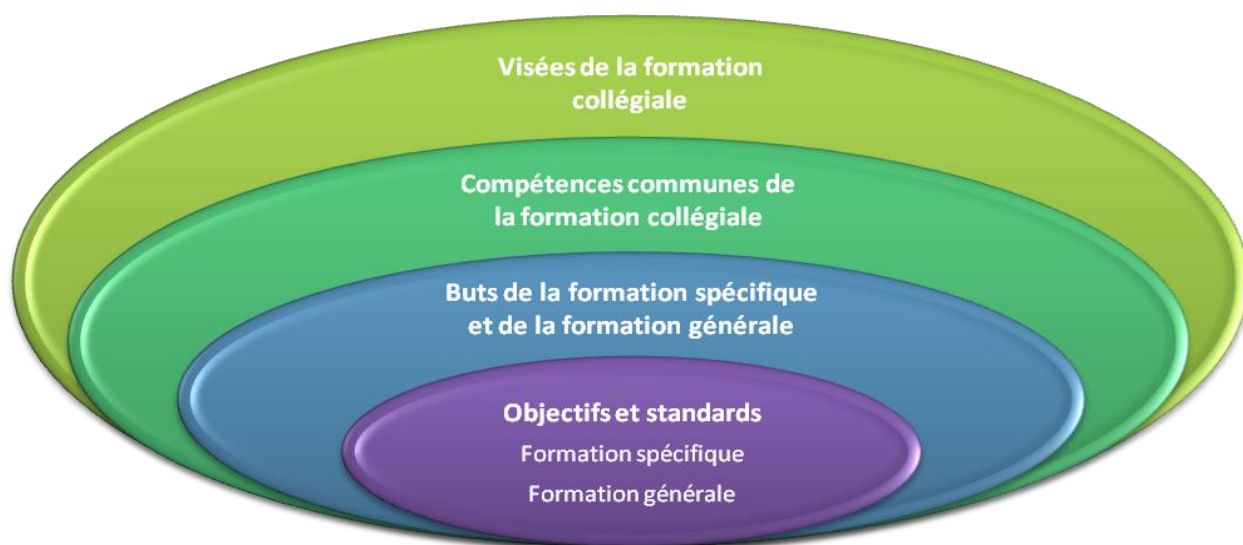
L'enseignement collégial fait suite aux cycles de la scolarité obligatoire du primaire et du secondaire. Il prépare à exercer une profession sur le marché du travail ou à poursuivre des études universitaires. Les programmes d'études relèvent du Ministère, les établissements d'enseignement collégial en assurant la mise en œuvre.

Le programme d'études constitue le cadre de référence à l'intérieur duquel l'élève s'engage à apprendre une profession ou à poursuivre des études universitaires, en acquérant les compétences visées. Pour le personnel enseignant, le programme définit des objectifs de formation et il délimite leur portée.

La figure 1 illustre l'interaction des éléments d'un programme d'études collégiales, allant du plus englobant au plus spécifique :

- les visées de la formation collégiale;
- les compétences communes de la formation collégiale;
- les buts de la formation spécifique et de la formation générale;
- les objectifs et les standards de la formation spécifique et de la formation générale.

Figure 1 - Éléments d'un programme d'études collégiales



Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales sont constitués de deux composantes qui contribuent, mutuellement, à la formation de l'élève : la formation spécifique et la formation générale. En ce sens, les connaissances, les habiletés et les attitudes transmises par une composante du programme sont valorisées et, dans la mesure du possible, réinvesties dans l'autre composante. La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule autour de la formation spécifique en favorisant la mise en valeur des compétences nécessaires à l'ensemble des programmes.

Visées de la formation collégiale

Trois visées de formation, auxquelles sont associées cinq compétences communes, caractérisent tous les programmes d'études collégiales.

Les visées orientent l'action des personnes participant à la formation de l'élève. Elles facilitent l'approche programme en précisant ce qui est attendu de l'élève à la fin de ses études collégiales.

Former l'élève à vivre en société de façon responsable

Sur le plan personnel, l'élève s'engage en s'investissant dans son projet de formation. Il démontre de la rigueur et de la persévérance, et il fait preuve d'habiletés dans le domaine de l'analyse, de la synthèse et de la recherche. Sur le plan professionnel, il prend appui sur sa capacité à transférer ses savoirs et à s'adapter aux situations nouvelles. Sur le plan social, comme sur le plan de la vie démocratique, l'élève s'engage en exerçant son rôle de citoyen éclairé et responsable ainsi qu'en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables. Dans ses relations avec les autres, il fait preuve d'ouverture d'esprit et exerce son sens communautaire.

Amener l'élève à intégrer les acquis de la culture

L'élève poursuit la mise en valeur de sa culture personnelle et il sait apprécier diverses formes d'expression culturelle. Ses apprentissages l'ont sensibilisé aux productions culturelles. Il peut en interpréter le sens, en considérer la valeur et prendre conscience du rôle qu'il exerce dans l'expression de la culture. Le développement de son sens critique et de sa conscience sociale ainsi que la consolidation de ses repères historiques l'ouvrent à un univers culturel élargi. Il saisit la diversité des réalités sociales et culturelles et sait apprécier les multiples richesses de la culture québécoise. Finalement, l'élève réinvestit ses acquis culturels en établissant des liens entre les divers phénomènes qui l'entourent et en s'engageant dans des activités à caractère culturel, artistique, sportif, technique ou scientifique.

Amener l'élève à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde

L'élève comprend et produit des discours complexes et variés dans différentes situations. Il démontre de l'autonomie et fait preuve d'habiletés avancées en lecture et en écriture. Sa maîtrise de la langue le rend autonome sur le plan de la réflexion; elle lui permet de se situer par rapport à divers discours et de s'exprimer de manière structurée, rationnelle et précise. Confronté à diverses situations de communication, l'élève exprime, dans une variété de situations, sa vision du monde et son identité. Cette maîtrise lui permet aussi de s'ouvrir à la diffusion des savoirs. De plus, elle le porte à échanger des points de vue et à parfaire sa communication dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde.

Compétences communes de la formation collégiale

Les compétences communes sont associées aux visées de la formation collégiale. Elles contribuent à préparer adéquatement l'élève à la vie personnelle et professionnelle.

Résoudre des problèmes

L'élève sait reconnaître un problème et en analyser les éléments. Il inventorie des pistes de solution et met en œuvre celle qu'il considère comme la plus efficace. Il réfléchit sur sa démarche, voit si la solution choisie est appropriée et juge si elle peut être transposée dans d'autres situations.

Exercer sa créativité

En opposant, combinant et réorganisant des concepts, l'élève s'ouvre à de nouvelles avenues. Il peut également le faire en transférant des idées, des stratégies et des techniques dans des situations nouvelles. L'élève accueille de nouvelles idées et différentes façons de faire, tout en évaluant leur pertinence.

S'adapter à des situations nouvelles

Devant une situation nouvelle, l'élève démontre une attitude réceptive et critique. Après avoir analysé la situation en cause, il détermine des moyens pour l'aborder et il les expérimente. Pour s'adapter à un monde en constante mouvance, l'élève travaille en équipe et se soucie de maintenir à jour ses connaissances.

Exercer son sens des responsabilités

L'élève exerce son rôle de citoyen responsable et agit en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables sur le plan social comme sur le plan démocratique. Il fait preuve d'éthique et d'intégrité, exerce son jugement critique et s'engage pleinement sur les plans personnel, social et professionnel. Autonome et organisé, l'élève respecte ses engagements.

Communiquer

L'élève livre un message cohérent et adapté à chaque situation. Il fait preuve d'écoute et il structure sa pensée dans le but de formuler un message clair. Il s'appuie sur une variété de stratégies de communication et utilise les technologies de l'information. L'élève évalue la portée de sa communication et revoit, au besoin, ses stratégies.

Mise en œuvre des programmes d'études collégiales

La manière de prendre en considération les visées, les compétences communes, les buts ainsi que les objectifs et les standards appartient à chaque établissement d'enseignement collégial. Leur mise en œuvre ne donne pas nécessairement lieu à des cours communs pour les élèves d'un même établissement. En outre, chaque cours peut traiter d'une partie de ces éléments ou d'un ou de plusieurs de ces éléments. Ce qui importe, c'est que tous les éléments soient pris en considération, dans un ou plusieurs cours, et qu'ils deviennent des objets d'enseignement et d'apprentissage, parce qu'ils ont été reconnus comme essentiels à l'exercice d'une profession ou à la poursuite des études universitaires.

Le programme d'études *Soins infirmiers* (180.A1)

Le programme d'études *Soins infirmiers* a été conçu suivant le Cadre d'élaboration des programmes d'études techniques. L'approche implique la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation et elle tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique. Les objectifs et standards servent à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation, cette dernière responsabilité appartenant aux établissements d'enseignement collégial. La réussite du programme d'études permet à l'élève de se qualifier pour exercer sa profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail, et la teneur de ses apprentissages contribue à assurer sa polyvalence.

Le programme *Soins infirmiers* comprend quatre composantes : la formation spécifique, la formation générale commune à tous les programmes d'études, la formation générale qui lui est propre, la formation générale complémentaire à sa formation spécifique.

- La formation spécifique totalise 65 unités.
- La formation générale commune à tous les programmes d'études totalise 16 $\frac{1}{3}$ unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 7 $\frac{1}{3}$ unités;
 - philosophie ou *humanities* : 4 $\frac{1}{3}$ unités;
 - éducation physique : 3 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale propre au programme d'études totalise 6 unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
 - philosophie ou *humanities* : 2 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale complémentaire à la formation spécifique, qui vise à ouvrir l'élève à d'autres champs de connaissances que celui de son programme d'études, totalise 4 unités parmi les domaines suivants :
 - sciences humaines;
 - culture scientifique et technologique;
 - langue moderne;
 - langage mathématique et informatique;
 - art et esthétique;
 - problématiques contemporaines.

Seuls les domaines distincts du programme d'études suivi sont accessibles à l'élève.

Les buts du programme d'études

Formation spécifique

La composante de formation spécifique du programme d'études *Soins infirmiers* vise à :

- rendre l'élève efficace dans l'exercice d'une profession, soit :
 - lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités en lien avec une profession,
 - lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.);
- favoriser l'intégration de l'élève à la vie professionnelle, soit lui faire connaître :
 - le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier de la profession choisie,
 - ses droits et ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur;
- favoriser l'évolution de l'élève et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit lui permettre :
 - de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail,
 - de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées,
 - de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise,
 - d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence;
- favoriser la mobilité professionnelle de l'élève, soit lui permettre :
 - d'adopter une attitude positive à l'égard des changements,
 - de se donner des moyens pour gérer sa carrière.

Intentions éducatives

Les intentions éducatives en formation spécifique peuvent servir de guide et permettent de réfléchir à la mise en œuvre du programme d'études par l'établissement. Elles s'appuient sur des valeurs et des préoccupations propres à une profession et portent sur des habiletés intellectuelles, des attitudes et des habitudes de travail.

En conformité avec les visées de la formation collégiale, la formation spécifique vise aussi à former la personne à vivre en société de façon responsable, à l'amener à intégrer les acquis de la culture et, enfin, à lui permettre de maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture sur le monde.

Pour le programme *Soins infirmiers*, les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- construire une identité professionnelle ancrée dans une compréhension juste du champ d'exercice et des responsabilités liés à la pratique infirmière;
- adopter des comportements professionnels empreints de rigueur et d'éthique dans le respect de la déontologie;
- viser l'excellence dans l'ensemble des actions professionnelles, dans une perspective d'amélioration continue et de contribution à la qualité et à la sécurité des soins;
- développer le raisonnement et le jugement cliniques;
- prendre des décisions sécuritaires et adaptées dans des contextes variés et complexes;
- développer un leadership infirmier et une autonomie professionnelle;
- agir comme modèle de rôle et acteur de changement dans les différents milieux;
- accomplir une démarche de pratique réflexive;
- offrir des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables, en tenant compte de la diversité et de l'unicité des personnes et des contextes;
- maîtriser des habiletés de communication adaptées à la personne et à son entourage, aux membres des différentes équipes ainsi qu'à d'autres personnes concernées;
- soutenir le développement de la capacité de la personne et de son entourage à prendre en charge leur santé;
- défendre les droits et les intérêts des personnes, dans une perspective de respect, de dignité et de justice;
- collaborer avec les membres des différentes équipes ainsi qu'à d'autres personnes concernées;

- s'adapter à l'évolution de la profession infirmière et du système de santé;
- s'ouvrir à la diversité des milieux de pratique et des clientèles au-delà d'une vision axée sur l'hospitalocentrisme;
- amorcer une pratique fondée sur des données probantes;
- intégrer les technologies en matière de santé dans sa pratique professionnelle;
- développer une conscience liée à la dimension environnementale et à ses effets sur la santé et la pratique infirmière;
- manifester, de façon soutenue, une curiosité intellectuelle pour maintenir ses compétences professionnelles à jour.

Formation générale

Veillez consulter la version mise à jour des [*Compétences de la formation générale*](#).

La finalité du programme d'études

Le programme d'études *Soins infirmiers* vise à former des infirmières et infirmiers¹ aptes à exercer leur profession de façon autonome, avec professionnalisme et dans le respect des exigences de la pratique. Il contribue également à la construction d'une identité professionnelle qui se construit et se consolide tout au long du parcours de formation.

L'article 36 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* définit de la façon suivante l'exercice de la profession :

« L'exercice infirmier consiste à évaluer l'état de santé, à déterminer et à assurer la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers et à prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir et de rétablir la santé de l'être humain en interaction avec son environnement, de prévenir la maladie et d'offrir le soulagement approprié des symptômes². »

Conformément à cet article, des activités sont réservées à l'infirmière ou à l'infirmier, dont plusieurs sont réalisées sans ordonnance et de façon autonome, alors que d'autres sont partagées avec des professionnelles et professionnels du milieu de la santé et des services sociaux. De plus, en vertu de l'article 39.4 du *Code des professions*, l'infirmière ou l'infirmier peut, dans l'exercice de ses fonctions, intervenir auprès d'individus, de familles et de collectivités en matière d'information, de prévention de la maladie, des accidents, du suicide et des problèmes sociaux ainsi que de promotion de la santé.

Les infirmières et infirmiers évaluent la condition physique et mentale de la personne. Elles et ils déterminent, planifient et effectuent les interventions, les surveillances cliniques et les suivis appropriés en partenariat avec celle-ci, son entourage, les proches aidantes et proches aidants de même que la communauté, le cas échéant. Elles et ils peuvent aussi coordonner l'équipe intradisciplinaire, participer à la réalisation d'activités d'enseignement et de soutien auprès de la personne ainsi que de son entourage et contribuer à des activités de recherche. Leurs interventions visent principalement le traitement des problèmes de santé et des maladies, la stabilisation ou la gestion des symptômes et la réadaptation. Les soins infirmiers couvrent un large éventail de domaines de pratique, notamment les soins généraux, spécialisés et critiques.

Les infirmières et infirmiers exercent leur rôle professionnel en étroite collaboration avec les membres des équipes intradisciplinaires, interdisciplinaires et multidisciplinaires ainsi que des équipes de soutien à la pratique et de gestion. Ce travail est effectué dans les différents établissements intrahospitaliers et extrahospitaliers, tant publics que privés, dans des secteurs d'activité multiples et variés.

¹ Les établissements d'enseignement sont responsables de l'évaluation de l'atteinte des compétences, alors que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec est responsable de la délivrance du permis d'exercice.

² *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, article 36, alinéa 1.

Les infirmières et infirmiers interviennent auprès d'une clientèle de tout âge, diversifiée, le plus souvent en situation de vulnérabilité et pouvant présenter des problèmes de santé variables, et ce, dans le respect de sa dignité. Leurs interventions sont adaptées au caractère unique de la personne et de la situation, notamment afin d'offrir des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. Leur pratique tient compte également des interactions entre la santé et l'environnement, notamment en ce qui concerne les conditions de vie et leurs effets sur la santé des personnes et des communautés.

Les infirmières et infirmiers interviennent en déployant leur raisonnement et leur jugement cliniques, fondés sur une démarche scientifique, dans un contexte de soins complexes modulés tant par l'organisation du travail que par l'unicité et la complexité de la situation de santé de chaque personne. Elles et ils affirment leur leadership notamment dans la prise de décisions appuyées par des données probantes et la défense des droits et des intérêts de chaque personne sous leur responsabilité. Ce rôle requiert des habiletés et des attitudes relationnelles, du discernement, une pensée critique et une capacité d'adaptation.

Afin d'appuyer leur démarche clinique, les infirmières et infirmiers utilisent des équipements médicaux spécialisés qui peuvent différer d'un secteur d'activité à l'autre et dont la technologie évolue constamment.

Les objectifs

Liste des énoncés de compétence

Formation spécifique

- 02PW Contextualiser la profession infirmière.
- 02PX Examiner l'influence du contexte socioculturel et familial sur la santé.
- 02PY Analyser la structure et le fonctionnement de l'organisme humain.
- 02PZ Examiner le développement psychologique de la personne.
- 02Q0 Fonder sa pratique professionnelle sur une démarche scientifique.
- 02Q1 Établir une communication aidante.
- 02Q2 Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité au travail.
- 02Q3 Corréler des problèmes de santé et des maladies avec des soins et des traitements.
- 02Q4 Analyser des médicaments, des produits immunisants et des substances.
- 02Q5 Évaluer la personne dans sa globalité.
- 02Q6 Effectuer des méthodes de soins infirmiers.
- 02Q7 Administrer des médicaments, des produits immunisants et des substances.
- 02Q8 Intégrer la sécurisation culturelle dans sa pratique professionnelle.
- 02Q9 Développer son raisonnement et son jugement cliniques.
- 02QA Mettre en œuvre des soins de plaies.
- 02QB Collaborer dans sa pratique professionnelle.
- 02QC Réaliser des activités d'enseignement, de prévention et de promotion.
- 02QD Intégrer la dimension environnementale dans sa pratique professionnelle.
- 02QE Intervenir en situation d'urgence.
- 02QF Contribuer à la résolution de dilemmes moraux et éthiques.
- 02QG Exercer son rôle professionnel en médecine.

- 02QH Exercer son rôle professionnel en chirurgie.
- 02QJ Exercer son rôle professionnel en santé mentale.
- 02QK Exercer son rôle professionnel auprès de personnes âgées.
- 02QL Exercer son rôle professionnel en périnatalité.
- 02QM Exercer son rôle professionnel auprès d'enfants ainsi que d'adolescentes et d'adolescents.
- 02QN Approfondir sa pratique professionnelle en soins palliatifs et de fin de vie.
- 02QP Explorer la pratique infirmière liée aux soins à domicile et aux soins virtuels.
- 02QQ Explorer la pratique infirmière liée aux soins critiques.

Matrice des compétences

La matrice des compétences permet d’avoir un aperçu global du programme d’études techniques. Elle regroupe l’ensemble des composantes du programme et situe chacune des compétences de la formation spécifique.

La matrice des compétences comprend :

- les compétences générales de la formation spécifique, qui portent sur des activités de travail communes à différentes tâches ou situations;
- les compétences particulières, qui portent sur des tâches directement rattachées à l’exercice de la profession.

La matrice des compétences permet de voir les liens qui existent entre les compétences générales, placées à l’horizontale, et les compétences particulières, placées à la verticale. Le symbole (o) indique un lien, dans l’exercice de la profession, entre une compétence particulière et une compétence générale.

L’ordre de présentation des compétences de la formation spécifique reflète la conception du programme d’études, mais n’infère pas l’application qu’on en fera. La matrice des compétences est fournie à titre indicatif.

MATRICE DES COMPÉTENCES																					
Soins infirmiers 180.A1	Numéro de la compétence	COMPÉTENCES GÉNÉRALES																			
		Contextualiser la profession infirmière.	Examiner l'influence du contexte socioculturel et familial sur la santé.	Analyser la structure et le fonctionnement de l'organisme humain.	Examiner le développement psychologique de la personne.	Fonder sa pratique professionnelle sur une démarche scientifique.	Établir une communication aidante.	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité au travail.	Corréler des problèmes de santé et des maladies avec des soins et des traitements.	Analyser des médicaments, des produits immunisants et des substances.	Évaluer la personne dans sa globalité.	Effectuer des méthodes de soins infirmiers.	Administrer des médicaments, des produits immunisants et des substances.	Intégrer la sécurisation culturelle dans sa pratique professionnelle.	Développer son raisonnement et son jugement cliniques.	Mettre en oeuvre des soins de plaies	Collaborer dans sa pratique professionnelle.	Réaliser des activités d'enseignement, de prévention et de promotion.	Intégrer la dimension environnementale dans sa pratique professionnelle.	Intervenir en situation d'urgence.	Contribuer à la résolution de dilemmes moraux et éthiques.
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
COMPÉTENCES PARTICULIÈRES	Exercer son rôle professionnel en médecine.	21	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
	Exercer son rôle professionnel en chirurgie.	22	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
	Exercer son rôle professionnel en santé mentale.	23	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
	Exercer son rôle professionnel auprès de personnes âgées.	24	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
	Exercer son rôle professionnel en périnatalité.	25	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
	Exercer son rôle professionnel auprès d'enfants ainsi que d'adolescentes et d'adolescents.	26	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
	Approfondir sa pratique professionnelle en soins palliatifs et de fin de vie.	27	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
	Explorer la pratique infirmière liée aux soins à domicile et aux soins virtuels.	28	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
	Explorer la pratique infirmière liée aux soins critiques.	29	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o

Formation spécifique

Code : 02PW

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Contextualiser la profession infirmière.	■ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ■ Pour le développement du raisonnement et du jugement cliniques. ■ À partir des chartes, des lois, des règlements, des codes et des outils liés à l'exercice de la profession. ■ À partir de l'organisation du système de santé et de services sociaux. ■ À l'aide de documents de référence. ■ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Situer la profession infirmière dans le système de santé et de services sociaux.	■ Reconnaissance globale de l'évolution de la profession. ■ Reconnaissance appropriée des structures, du fonctionnement et de l'organisation du travail. ■ Description précise des secteurs d'activité et des trajectoires de soins et de services. ■ Distinction juste des rôles et des responsabilités des employeurs, des syndicats et de l'ordre professionnel. ■ Description sommaire des conditions de travail. ■ Identification pertinente d'organismes et de partenaires.
2. Examiner le cadre réglementaire de la profession.	■ Reconnaissance appropriée des chartes, des lois et des règlements liés à l'exercice de la profession. ■ Examen détaillé du champ d'exercice de la profession et de celui qui est commun avec les autres professionnelles et professionnels du système de santé et de services sociaux. ■ Identification appropriée des obligations professionnelles et déontologiques liées à l'exercice de la profession. ■ Description juste des activités réservées, des

Éléments de la compétence	Critères de performance
	activités autorisées et des activités d'information, de prévention et de promotion. ▪ Reconnaissance juste des risques de préjudices liés à l'exercice de la profession. ▪ Identification appropriée des outils d'encadrement de la profession.
3. Référer à une conception de la discipline infirmière.	▪ Distinction appropriée d'approches, de modèles conceptuels, de théories et de cadres conceptuels. ▪ Établissement de liens pertinents entre une conception de la discipline et la profession.
4. Amorcer une réflexion sur sa pratique professionnelle.	▪ Description précise des valeurs liées à la profession. ▪ Examen détaillé des activités professionnelles, des habiletés, des compétences, des attributs personnels et des comportements nécessaires à l'exercice de la profession. ▪ Comparaison réfléchie de ses valeurs, de ses habiletés et de ses attributs personnels avec les exigences de son rôle professionnel. ▪ Amorce claire d'un plan de développement scolaire et professionnel.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Examiner l'influence du contexte socioculturel et familial sur la santé.	■ Pour des personnes, des familles et des groupes. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour le développement d'une vision globale d'une situation de santé. ■ Pour le développement du raisonnement et du jugement cliniques. ■ À l'aide de documents de référence. ■ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser l'influence du contexte socioculturel et familial sur la santé.	■ Prise en compte explicite de la dimension sociale de la santé et de la maladie. ■ Reconnaissance appropriée de la pluralité des conceptions de la santé et de la maladie. ■ Reconnaissance appropriée de la diversité des structures familiales et de leurs influences. ■ Description juste de l'influence des valeurs, des croyances et des normes culturelles sur la perception de la santé et de la maladie. ■ Description juste de l'influence des déterminants de la santé. ■ Cohérence des liens entre les caractéristiques sociodémographiques et l'état de santé d'un groupe.
2. Analyser les réalités liées aux diversités et leurs influences sur l'expérience de soins et la santé.	■ Reconnaissance précise des diversités. ■ Description juste des réalités liées aux diversités et pouvant influencer la santé. ■ Mise en évidence juste de l'influence de ces réalités sur l'accès aux soins, la relation de partenariat et l'expérience vécue.
3. Reconnaître ses propres biais et des stratégies visant à limiter leur influence.	■ Identification explicite de ses biais. ■ Description juste de l'influence possible de ses biais sur l'appréciation d'une situation. ■ Identification pertinente de stratégies visant à limiter l'influence de ses biais.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Analyser une situation au regard des influences socioculturelles et familiales, des diversités ainsi que de ses biais.	▪ Relevé précis des influences dans une situation. ▪ Appréciation juste des effets de ces influences sur la situation.
5. Explorer la pratique infirmière en lien avec les dimensions socioculturelles.	▪ Reconnaissance juste de l'unicité de chaque situation et de chaque personne. ▪ Reconnaissance juste de la place des dimensions socioculturelles dans la pratique infirmière. ▪ Reconnaissance juste des inégalités sociales, des iniquités en matière de santé ainsi que des responsabilités des infirmières et des infirmiers dans leur réduction. ▪ Reconnaissance juste de l'importance de la lutte contre le racisme et la discrimination en contexte de soins. ▪ Promotion appropriée de l'équité et de la justice sociale en matière de santé.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser la structure et le fonctionnement de l'organisme humain.	■ Pour tous les systèmes et toutes les étapes de développement du corps humain. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour le développement d'une vision globale d'une situation de santé. ■ Pour le développement du raisonnement et du jugement cliniques. ■ À l'aide de documents de référence. ■ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.
Critère de performance pour l'ensemble de la compétence	
■ Justesse de la terminologie des sciences de la santé utilisée.	
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser l'organisation anatomique de l'organisme humain.	■ Description sommaire des niveaux d'organisation chimique, cellulaire et tissulaire. ■ Localisation précise des régions et des structures anatomiques. ■ Description détaillée des organes. ■ Description détaillée de la composition de chaque système. ■ Mise en évidence appropriée des principales variations anatomiques liées aux étapes de développement, au sexe biologique et à certaines caractéristiques génétiques.
2. Décrire les phénomènes chimiques impliqués dans le fonctionnement de l'organisme humain.	■ Description juste des propriétés des gaz et des solutions. ■ Description juste des transformations chimiques et des transferts d'énergie qui se produisent dans des processus biologiques. ■ Description juste de l'effet de facteurs influençant la vitesse et l'équilibre des réactions dans l'organisme.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Examiner la physiologie de l'organisme humain.	▪ Désignation précise de la fonction des organes et des structures anatomiques constituant chaque système. ▪ Reconnaissance juste des caractéristiques physiologiques de chaque système. ▪ Examen approprié de liens fonctionnels entre les systèmes. ▪ Examen approprié des processus de régulation favorisant l'homéostasie. ▪ Mise en évidence appropriée des principales variations physiologiques liées aux étapes de développement, au sexe biologique et à certaines caractéristiques génétiques ou physiologiques.
4. Examiner les processus physiologiques impliqués dans un déséquilibre.	▪ Description juste des processus physiologiques impliqués dans le déséquilibre. ▪ Analyse appropriée de l'influence des caractéristiques biologiques de la personne et de facteurs externes sur la capacité de son corps à se réguler. ▪ Description juste des mécanismes neurophysiologiques impliqués dans la perception de la douleur. ▪ Mise en relation pertinente de manifestations cliniques avec le déséquilibre. ▪ Identification appropriée de l'évolution du déséquilibre.
5. Examiner les interactions entre l'organisme humain et les agents pathogènes.	▪ Caractérisation appropriée des principaux types d'agents pathogènes. ▪ Description juste des modes de transmission des agents pathogènes. ▪ Description générale des mécanismes contribuant à l'antibiorésistance et à la multirésistance. ▪ Description juste du rôle du microbiote. ▪ Analyse appropriée des réactions de l'organisme agressé par un agent pathogène. ▪ Mise en évidence appropriée des principales réactions de l'organisme propres aux caractéristiques biologiques de la personne.
6. Examiner l'influence des habitudes de vie et de certaines expositions sur le fonctionnement de l'organisme humain.	▪ Analyse juste de l'influence de la nutrition, du stress, de l'activité physique et du sommeil sur les mécanismes physiologiques de régulation. ▪ Analyse appropriée de l'influence de certaines expositions ou de comportements à risque sur les systèmes et les structures anatomiques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	■ Mise en évidence appropriée des effets cumulatifs de certaines habitudes ou expositions sur la capacité d'adaptation des systèmes.
7. Mettre en perspective la structure et le fonctionnement de l'organisme humain.	■ Mise en relation cohérente de la structure anatomique et du fonctionnement des systèmes avec des paramètres cliniques couramment mesurés. ■ Description juste des bases anatomiques et physiologiques sur lesquelles reposent des examens diagnostiques usuels.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Examiner le développement psychologique de la personne.	■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour le développement d'une vision globale d'une situation de santé. ■ Pour le développement du raisonnement et du jugement cliniques. ■ À l'aide de documents de référence. ■ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Explorer le développement psychologique.	■ Distinction juste des domaines de développement de la personne. ■ Description juste des périodes de développement de la personne. ■ Description juste du développement de la personnalité. ■ Association juste entre les manifestations attendues, les domaines de développement, les périodes de développement et la personnalité.
2. Analyser des éléments influençant le développement psychologique.	■ Description appropriée des déterminants de la santé pouvant influencer le développement psychologique. ■ Description appropriée des éléments neurobiologiques, cognitifs, sociaux, émotionnels et relationnels pouvant influencer le développement psychologique. ■ Reconnaissance appropriée de l'influence de l'attachement sur le développement humain. ■ Reconnaissance appropriée des éléments du milieu de vie pouvant influencer le développement psychologique. ■ Explication appuyée des effets de ces éléments sur le développement psychologique.
3. Relever les manifestations du développement psychologique de la personne dans une situation.	■ Observation objective de la personne et du contexte. ■ Relevé précis des manifestations du développement psychologique, des forces et des

Éléments de la compétence	Critères de performance
	capacités d'adaptation de la personne.
4. Interpréter les manifestations du développement psychologique relevées.	■ Comparaison appropriée entre les manifestations relevées et celles qui sont attendues. ■ Considération juste de l'influence des éléments contextuels de la situation sur les manifestations relevées. ■ Mise en relation pertinente des manifestations relevées et des éléments pouvant influencer le développement psychologique. ■ Formulation d'hypothèses pertinentes sur l'origine des manifestations relevées. ■ Reconnaissance appropriée de ses propres biais dans l'interprétation des manifestations relevées, le cas échéant.
5. Explorer la pratique infirmière en lien avec le développement psychologique.	■ Reconnaissance juste de l'unicité de chaque personne et de chaque situation. ■ Reconnaissance juste de la place du développement psychologique dans la pratique infirmière. ■ Reconnaissance juste de situations nécessitant un suivi.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Fonder sa pratique professionnelle sur une démarche scientifique.	■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ■ Pour le développement du raisonnement et du jugement cliniques. ■ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ■ À partir d'une conception de la discipline infirmière et de la démarche clinique. ■ À l'aide de documents de référence. ■ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître l'influence de la recherche scientifique sur la discipline infirmière.	■ Description globale des retombées de la recherche sur l'évolution de la profession. ■ Reconnaissance appropriée de liens entre la recherche, la pratique clinique et la prise de décisions.
2. Apprécier des données probantes.	■ Description sommaire de la méthodologie de recherche liée à la discipline infirmière. ■ Pertinence de la question de recherche. ■ Utilisation appropriée des outils technologiques liés à la recherche documentaire. ■ Description sommaire des données statistiques nécessaires à l'appréciation des données probantes. ■ Analyse critique de la crédibilité, de la fiabilité et de la pertinence des sources consultées.
3. Examiner la démarche clinique.	■ Description précise des étapes de la démarche clinique. ■ Description précise des étapes du raisonnement clinique. ■ Corrélation juste entre les étapes de la démarche et du raisonnement cliniques ainsi que les données probantes.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Examiner l'utilisation des technologies numériques et des technologies d'intelligence artificielle (IA), dans le domaine de la santé.	■ Description sommaire des technologies numériques et des technologies d'IA utilisés. ■ Examen juste des apports et des limites de ces technologies. ■ Prise en compte consciencieuse des enjeux éthiques, sociaux et juridiques. ■ Prise en compte consciencieuse des risques d'erreurs et de biais liés aux données générées par l'IA. ■ Examen critique des changements dans la pratique professionnelle générés par l'utilisation de ces technologies.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Établir une communication aidante.	▪ Avec des personnes de tout âge, leur entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants. ▪ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ▪ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ▪ Pour le développement du raisonnement et du jugement cliniques de même que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ▪ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ▪ À partir d'une conception de la discipline infirmière et de la démarche clinique. ▪ À l'aide de documents de référence. ▪ À l'aide de stratégies de communication. ▪ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critère de performance pour l'ensemble de la compétence
▪ Reconnaissance juste de l'unicité de chaque personne et de chaque situation.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser la communication aidante et la relation de partenariat.	▪ Identification précise des balises réglementaires. ▪ Description précise des formes de communication. ▪ Description précise d'approches adaptées. ▪ Description précise des habiletés relationnelles, des attitudes et des techniques favorisant une communication aidante et une relation de partenariat. ▪ Reconnaissance juste de l'influence de la communication aidante et de la relation de partenariat sur la pratique infirmière.
2. Entrer en relation avec la personne, son entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants.	▪ Établissement approprié d'un contact initial. ▪ Création de conditions propices à la relation.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	▪ Développement approprié d'un lien de confiance. ▪ Application juste d'habiletés relationnelles, d'attitudes et de techniques favorisant une communication aidante.
3. Accompagner la personne, son entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants.	▪ Soutien respectueux dans la détermination du besoin d'accompagnement. ▪ Mise en place appropriée d'une approche de partenariat. ▪ Démonstration appropriée d'habiletés relationnelles, d'attitudes et de techniques favorisant une communication aidante.
4. Mettre en place une relation thérapeutique.	▪ Caractérisation appropriée de la relation thérapeutique. ▪ Réalisation appropriée d'un entretien d'aide. ▪ Développement approprié d'une alliance thérapeutique. ▪ Adaptation judicieuse d'habiletés relationnelles, d'attitudes et de techniques favorisant une communication aidante. ▪ Respect de la confidentialité des informations.
5. Poser un regard réflexif sur sa communication aidante.	▪ Analyse juste de l'influence de ses biais, de ses valeurs, de ses émotions, de ses attitudes et de ses comportements. ▪ Identification précise de ses forces et de ses défis. ▪ Identification pertinente de pistes d'amélioration de sa pratique professionnelle.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité au travail.	■ Pour la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs dans différentes situations liées à la profession. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ■ À partir du cadre réglementaire de la profession et d'autres lois. ■ À partir de standards de pratique. ■ À l'aide de documents de référence. ■ À l'aide d'équipements de protection individuels. ■ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Décrire les risques liés à la santé et à la sécurité au travail ainsi que leurs effets.	■ Identification précise des risques. ■ Identification précise des sources de risques. ■ Description appropriée des effets possibles associés aux risques identifiés.
2. Sélectionner des mesures de prévention relevant de ses responsabilités.	■ Description précise des responsabilités de l'employeur ainsi que de l'employée ou de l'employé en matière de santé et de sécurité au travail. ■ Association précise entre un risque et des mesures de prévention. ■ Choix judicieux de mesures de prévention.
3. Appliquer des mesures de prévention relevant de ses responsabilités.	■ Mise en place appropriée de mesures visant l'aménagement d'un environnement de soins sécuritaire. ■ Mise en place appropriée de mesures de protection visant à préserver son intégrité physique et psychologique ainsi que celle des autres travailleuses et travailleurs. ■ Application rigoureuse de mesures de prévention et de contrôle des infections.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	■ Application rigoureuse de méthodes ergonomiques de travail telles que le déplacement sécuritaire des personnes et les postures limitant les risques de blessures et d'accidents. ■ Manipulation sécuritaire de l'équipement, des appareils, du matériel et des produits.
4. Contribuer à l'amélioration continue de pratiques favorisant la santé et la sécurité au travail.	■ Comparaison juste de ses capacités et de ses limites avec les exigences professionnelles. ■ Utilisation adéquate des ressources de prévention relevant du milieu et de l'organisation. ■ Proposition pertinente pour l'amélioration de pratiques. ■ Déclaration appropriée des risques, des incidents et des accidents aux instances concernées.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Corréler des problèmes de santé et des maladies avec des soins et des traitements.	■ Pour des problèmes de santé et des maladies aigus et chroniques, à prévalence élevée, touchant des personnes de tout âge. ■ Pour des soins et des traitements infirmiers et médicaux. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour le développement d'une vision globale d'une situation de santé. ■ Pour le développement du raisonnement et du jugement cliniques. ■ À l'aide de documents de référence et de données probantes. ■ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
■ Justesse de la terminologie des sciences de la santé utilisée. ■ Justification appuyée par des données probantes.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Examiner la physiopathologie et la psychopathologie de problèmes de santé et de maladies.	■ Distinction juste entre un problème de santé et une maladie. ■ Identification globale de l'étiologie et de l'épidémiologie d'un problème de santé ou d'une maladie. ■ Analyse précise du processus pathologique. ■ Analyse appropriée de l'influence des caractéristiques biologiques de la personne et de facteurs externes sur le processus pathologique.
2. Examiner l'évolution de problèmes de santé et de maladies.	■ Reconnaissance précise de l'évolution d'un problème de santé ou d'une maladie. ■ Association pertinente entre cette évolution et le processus pathologique. ■ Prise en compte juste des caractéristiques

Éléments de la compétence	Critères de performance
	biologiques de la personne et de facteurs externes pouvant influencer cette évolution.
3. Examiner les manifestations cliniques de problèmes de santé et de maladies.	■ Reconnaissance juste des manifestations cliniques d'un problème de santé ou d'une maladie. ■ Reconnaissance juste des manifestations cliniques de l'évolution d'un problème de santé ou d'une maladie. ■ Établissement de liens pertinents entre des manifestations cliniques et le processus pathologique. ■ Prise en compte juste des caractéristiques biologiques de la personne et de facteurs externes pouvant influencer les manifestations cliniques.
4. Interpréter les résultats des examens diagnostiques liés à des problèmes de santé, à des maladies et à leur évolution.	■ Analyse des résultats des examens diagnostiques en fonction des valeurs de référence et des normes reconnues. ■ Mise en relation cohérente des résultats des examens diagnostiques avec le processus pathologique et les manifestations cliniques. ■ Prise en compte juste des caractéristiques biologiques de la personne et de facteurs externes pouvant influencer les résultats des examens diagnostiques.
5. Analyser l'état d'une personne présentant un problème de santé ou une maladie.	■ Identification précise du problème de santé ou de la maladie. ■ Identification précise du processus pathologique. ■ Reconnaissance juste de l'évolution de l'état de santé de la personne. ■ Établissement de liens précis entre le problème de santé ou la maladie, le processus pathologique, les manifestations cliniques et les résultats des examens diagnostiques.
6. Relier des soins et des traitements à des problèmes de santé, à des maladies et à leur évolution.	■ Identification pertinente de soins et de traitements, y compris la prévention de la maladie et la promotion de la santé. ■ Association pertinente de soins et de traitements avec le problème de santé ou la maladie et son évolution. ■ Reconnaissance juste des approches complémentaires susceptibles d'influencer l'état de santé de la personne, les soins et les traitements.

Éléments de la compétence	Critères de performance
7. Examiner l'influence de la présence de comorbidités dans l'analyse d'une situation de santé.	■ Reconnaissance appropriée de la nécessité de développer une vision globale de la situation de santé. ■ Reconnaissance juste de la complexification de l'analyse. ■ Établissement de liens précis entre les problèmes de santé ou les maladies, les processus pathologiques, les manifestations cliniques, les résultats des examens diagnostiques de même que les soins et les traitements. ■ Mise en évidence juste de l'influence des comorbidités sur l'évolution de l'état de santé de la personne.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser des médicaments, des produits immunisants et des substances.	■ Pour des médicaments associés à des problèmes de santé ou à des maladies à prévalence élevée, des produits immunisants, des produits sanguins, des drogues de rue prévalentes et des produits de santé naturels communs. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour le développement du raisonnement et du jugement cliniques. ■ À l'aide de documents de référence et de données probantes. ■ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
■ Justesse de la terminologie des sciences de la santé utilisée. ■ Justification appuyée par des données probantes.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser les concepts fondamentaux de la pharmacologie.	■ Caractérisation appropriée des principes de pharmacocinétique et de pharmacodynamie. ■ Identification appropriée des formes pharmaceutiques, des voies d'administration et des modes de conservation. ■ Distinction juste entre l'indication, la classe, la sous-classe, le mécanisme d'action, les effets attendus, les effets indésirables, la contre-indication, les risques d'interaction et les risques d'incompatibilité. ■ Description juste des phénomènes de tolérance et de dépendance ainsi que des risques liés à la polypharmacie.
2. Examiner des médicaments.	■ Caractérisation appropriée d'un médicament selon les concepts fondamentaux pertinents. ■ Analyse juste de l'influence des caractéristiques

Éléments de la compétence	Critères de performance
	biologiques de la personne, de son état de santé et de facteurs externes sur l'indication, l'efficacité, la sécurité et l'ajustement du médicament. - Reconnaissance juste des manifestations cliniques d'intoxication et de sevrage, le cas échéant. - Mise en relation pertinente du médicament et des surveillances cliniques requises.
3. Examiner des produits immunisants.	- Caractérisation appropriée d'un produit immunisant selon les concepts fondamentaux pertinents. - Analyse juste de l'influence des caractéristiques biologiques de la personne, de son état de santé et de facteurs externes sur l'indication, l'efficacité, la sécurité et l'ajustement du produit immunisant. - Établissement de liens pertinents entre le mécanisme d'action du produit immunisant et le calendrier vaccinal. - Mise en relation pertinente du produit immunisant et des surveillances cliniques requises.
4. Examiner des produits sanguins et des solutés.	- Caractérisation appropriée d'un produit sanguin ou d'un soluté selon les concepts fondamentaux pertinents. - Analyse juste de l'influence des caractéristiques biologiques de la personne, de son état de santé et de facteurs externes sur l'indication, l'efficacité, la sécurité et l'ajustement du produit sanguin ou du soluté. - Identification juste des principes de sécurité transfusionnelle. - Mise en relation pertinente du produit sanguin ou du soluté et des surveillances cliniques requises.
5. Explorer des drogues de rue et des alcools.	- Description appropriée d'une drogue ou d'un alcool au regard de son type, de ses noms, de ses effets, de ses manifestations et de ses risques pour la santé. - Reconnaissance juste des risques d'interaction et d'incompatibilité. - Reconnaissance juste des manifestations cliniques d'intoxication et de sevrage, le cas échéant. - Mise en relation pertinente de la drogue ou de l'alcool et des surveillances cliniques requises.
6. Explorer des produits de santé naturels.	Description appropriée d'un produit de santé naturel au regard de son type, de ses noms et de ses effets.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	■ Reconnaissance appropriée des critères assurant la qualité et la traçabilité du produit de santé naturel. ■ Reconnaissance juste des risques d'interaction et d'incompatibilité. ■ Mise en relation pertinente du produit de santé naturel et des surveillances cliniques requises.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Évaluer la personne dans sa globalité.	■ Pour des personnes asymptomatiques ou symptomatiques de tout âge. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour le développement d'une vision globale d'une situation de santé. ■ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ■ Pour le développement du raisonnement et du jugement cliniques, du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle de même que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ■ En partenariat avec la personne et son entourage. ■ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ■ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ■ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ■ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ■ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail. ■ À l'aide de documents de référence, de données probantes et du dossier de la personne. ■ À l'aide d'appareils, de matériel et de méthodes. ■ À l'aide de la terminologie des sciences de la santé et des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
■ Adaptation de l'approche à la personne, à son entourage et au contexte. ■ Exactitude des calculs mathématiques requis. ■ Sollicitation judicieuse d'aide ou d'un avis.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Réaliser les étapes préparatoires.	■ Consultation judicieuse des sources d'information disponibles. ■ Établissement approprié d'un contact initial avec la personne. ■ Validation systématique de l'identité de la personne. ■ Explication pertinente des actions à poser. ■ Obtention stricte du consentement de la personne. ■ Sollicitation pertinente de la collaboration de la personne et de son entourage. ■ Mise en place appropriée de mesures visant l'intimité, le bien-être et la sécurité de la personne.
2. Procéder à l'examen clinique de la personne.	■ Sélection appropriée du matériel et des outils nécessaires à l'évaluation de la personne. ■ Utilisation du matériel et des outils sélectionnés dans une perspective écoresponsable. ■ Utilisation sécuritaire des technologies et des dispositifs nécessaires à l'évaluation de la personne. ■ Utilisation pertinente des outils d'évaluation. ■ Collecte juste de données objectives et subjectives sur la condition physique et mentale de la personne, y compris l'évaluation du risque suicidaire, ainsi que de données liées aux dimensions socioculturelle et spirituelle. ■ Prise en compte pertinente des approches complémentaires utilisées par la personne. ■ Exécution appropriée des méthodes d'évaluation. ■ Ajustement pertinent selon les réactions observées chez la personne ou le contexte.
3. Analyser les données collectées.	■ Mise en relation des données en fonction des résultats attendus. ■ Interprétation juste des données. ■ Anticipation appropriée des complications et des risques pour la personne. ■ Pertinence d'une collecte de données complémentaires. ■ Pertinence des examens et des tests à initier.
4. Formuler des constats d'évaluation.	■ Validation appuyée d'hypothèses au regard de l'analyse des données.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	■ Détermination exacte du degré de gravité et de l'urgence de la situation. ■ Exactitude des constats d'évaluation.
5. Communiquer des informations.	■ Détermination appropriée des données à communiquer. ■ Choix judicieux du moment de la communication et du moyen qui sera utilisé. ■ Transmission précise des informations aux personnes concernées. ■ Validation appropriée de la compréhension des informations communiquées.
6. Consigner des informations.	■ Pertinence de la détermination ou de l'ajustement du plan thérapeutique infirmier (PTI). ■ Pertinence des informations à consigner au dossier de la personne et au PTI. ■ Respect des principes en matière de documentation des informations.
7. Poser un regard réflexif sur la réalisation de l'évaluation clinique.	■ Établissement de liens justes entre les actions posées, leur portée préjudiciable et le cadre réglementaire de la profession. ■ Identification pertinente de pistes d'amélioration de sa pratique professionnelle.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des méthodes de soins infirmiers.	■ Pour des personnes de tout âge dont la situation de santé requiert des méthodes de soins, invasives ou non, à l'exclusion des soins de plaies et de l'administration de médicaments, de produits immunisants et de substances. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ■ Pour le développement du raisonnement et du jugement cliniques, du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle de même que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ■ En partenariat avec la personne et son entourage. ■ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ■ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celles-ci et d'autres lois. ■ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ■ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ■ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail. ■ À l'aide de documents de référence, de données probantes et du dossier de la personne. ■ À l'aide d'appareils, de matériel et de méthodes. ■ À l'aide de la terminologie des sciences de la santé et des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
■ Adaptation de l'approche à la personne, à son entourage et au contexte. ■ Exactitude des calculs mathématiques requis. ■ Sollicitation judicieuse d'aide ou d'un avis.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Déterminer la méthode de soins à effectuer.	■ Prise en compte appropriée de données pertinentes issues de l'évaluation de l'état de santé de la personne. ■ Choix de la méthode de soins et du matériel nécessaire en fonction de la personne et du contexte. ■ Vérification juste des contre-indications. ■ Anticipation appropriée des risques.
2. Procéder à la méthode de soins.	■ Réalisation appropriée des étapes préparatoires. ■ Utilisation du matériel dans une perspective écoresponsable. ■ Utilisation sécuritaire des technologies et des dispositifs. ■ Exécution conforme de la méthode de soins. ■ Ajustement pertinent selon les réactions observées chez la personne ou le contexte.
3. Mettre en œuvre les surveillances cliniques requises.	■ Établissement de liens judicieux entre la méthode de soins exécutée, les alertes cliniques associées et l'état de santé de la personne. ■ Détermination des surveillances cliniques requises en fonction des liens établis. ■ Mise en œuvre rigoureuse des surveillances cliniques requises.
4. Contribuer à la continuité des soins et au suivi infirmier.	■ Appréciation juste de la qualité et de l'efficacité des interventions et des surveillances cliniques. ■ Pertinence des informations à communiquer et à consigner. ■ Respect des principes en matière de documentation des informations. ■ Déclaration systématique des incidents et des accidents aux instances concernées.
5. Poser un regard réflexif sur la méthode de soins exécutée.	■ Établissement de liens justes entre les actions posées, leur portée préjudiciable et le cadre réglementaire de la profession. ■ Identification pertinente de pistes d'amélioration de sa pratique professionnelle.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Administrer des médicaments, des produits immunisants et des substances.	■ Pour des personnes de tout âge dont la situation de santé requiert des médicaments, des produits immunisants ou des substances. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ■ Pour le développement du raisonnement et du jugement cliniques, du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle de même que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ■ En partenariat avec la personne et son entourage. ■ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ■ À partir du cadre réglementaire de la profession et d'autres lois. ■ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ■ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ■ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail. ■ À l'aide de documents de référence, de données probantes et du dossier de la personne. ■ À l'aide d'appareils, de matériel et de méthodes. ■ À l'aide de la terminologie des sciences de la santé et des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
■ Mise en place systématique de moyens de prévenir les erreurs. ■ Adaptation de l'approche à la personne, à son entourage et au contexte. ■ Sollicitation judicieuse d'aide ou d'un avis.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Prendre des décisions.	■ Interprétation juste de la terminologie, des abréviations, des symboles, des acronymes et des sigles reconnus. ■ Validation juste de l'ordonnance selon les normes. ■ Vérification juste du caractère thérapeutique et sécuritaire de la dose prescrite en fonction du schéma posologique, le cas échéant. ■ Établissement de liens judicieux entre l'ordonnance, l'état de santé de la personne, les résultats des examens diagnostiques et, le cas échéant, les approches complémentaires utilisées par celle-ci. ■ Pertinence des protocoles et des ordonnances à initier, le cas échéant. ■ Pertinence de la décision d'administrer, de retarder, d'omettre ou d'ajuster le médicament, le produit immunisant ou la substance. ■ Sélection exacte du médicament, du produit immunisant ou de la substance, de la voie et du site d'administration ainsi que du matériel nécessaire. ■ Décisions appuyées.
2. Effectuer des calculs.	■ Calcul exact de la dose, du volume, du débit, de la durée d'administration et des paramètres nécessaires à l'obtention de la concentration souhaitée.
3. Procéder à la préparation et à l'administration des médicaments, des produits immunisants et des substances.	■ Application sécuritaire de la procédure de préparation du médicament, du produit immunisant ou de la substance. ■ Utilisation du matériel dans une perspective écoresponsable. ■ Réalisation appropriée des étapes préparatoires. ■ Validation systématique de l'identité de la personne et des paramètres cliniques requis avant l'administration. ■ Exécution conforme de la méthode d'administration. ■ Utilisation sécuritaire des technologies et des dispositifs nécessaires à l'administration. ■ Ajustement pertinent selon les réactions observées chez la personne ou le contexte.
4. Mettre en œuvre les surveillances cliniques requises.	■ Anticipation appropriée des interactions, des complications et des effets indésirables.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	▪ Établissement de liens judicieux entre l'administration, les alertes cliniques associées et l'état de santé de la personne. ▪ Détermination des surveillances cliniques requises en fonction des liens établis. ▪ Mise en œuvre rigoureuse des surveillances cliniques requises.
5. Contribuer à la continuité des soins et au suivi infirmier.	▪ Appréciation juste de la qualité et de l'efficacité des interventions et des surveillances cliniques. ▪ Pertinence des informations à communiquer et à consigner. ▪ Mise à jour complète de documents pertinents selon des principes en matière de documentation des informations. ▪ Déclaration systématique des erreurs d'administration aux instances concernées, le cas échéant.
6. Poser un regard réflexif sur l'administration des médicaments, des produits immunisants et des substances.	▪ Établissement de liens justes entre les actions posées, leur portée préjudiciable et le cadre réglementaire de la profession. ▪ Identification pertinente de pistes d'amélioration de sa pratique professionnelle.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intégrer la sécurisation culturelle dans sa pratique professionnelle.	■ Pour des personnes de tout âge des Premières Nations et des Inuit. ■ Dans tous les milieux d'exercice, dont les contextes urbains, les communautés ou encore les régions éloignées ou isolées. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour le développement d'une vision globale d'une situation de santé. ■ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ■ Pour le développement du raisonnement et du jugement cliniques de même que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ■ En partenariat avec la personne, son entourage, les proches aidantes et proches aidants ainsi que la communauté. ■ En collaboration avec les membres des différentes équipes et d'autres personnes concernées, notamment les personnes détentrices de savoirs autochtones et celles travaillant dans les centres de santé des communautés. ■ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ■ À l'aide de documents de référence et de données probantes. ■ À l'aide d'appareils, de matériel et de méthodes. ■ À l'aide de la terminologie des sciences de la santé et des technologies de l'information et de la communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Situer l'influence des contextes historiques, sociaux et politiques sur la santé et le bien-être des Premières Nations et des Inuit.	■ Description appropriée des changements historiques, sociaux, politiques, culturels et structurels en lien avec les Premières Nations et les Inuit. ■ Reconnaissance juste des effets du colonialisme et des pratiques discriminatoires sur la santé et le bien-être des Premières Nations et des Inuit.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	■ Mise en relation pertinente des réalités territoriales avec l'accès aux soins et à la santé. ■ Reconnaissance juste des responsabilités juridictionnelles fédérales et provinciales en matière de services de santé. ■ Description juste de l'influence des déterminants de la santé en contexte autochtone.
2. Considérer la perspective des Premières Nations et des Inuit en ce qui a trait à la santé, à la maladie et à la guérison.	■ Caractérisation appropriée des nations autochtones au Québec. ■ Reconnaissance juste de la pluralité, de la richesse et des forces des Premières Nations et des Inuit. ■ Reconnaissance juste de l'importance du lien à la terre pour la santé et le bien-être des Premières Nations et des Inuit. ■ Reconnaissance juste de la conception holistique de la santé, de la maladie et de la guérison. ■ Prise en compte appropriée de la place de la famille et de la communauté dans les décisions liées aux soins. ■ Prise en compte appropriée des différents modèles familiaux présents dans les communautés. ■ Prise en compte appropriée de la place des médecines traditionnelles dans les communautés.
3. Adopter une posture d'humilité culturelle.	■ Reconnaissance juste de ses biais et de ses limites professionnelles. ■ Manifestation constante d'accueil, d'ouverture et de collaboration. ■ Respect des perspectives et des croyances autochtones uniques dans l'adaptation de l'approche à la personne, à son entourage, aux proches aidantes et aux proches aidants, à la communauté ainsi qu'au contexte.
4. Mettre en pratique la sécurisation culturelle.	■ Mise en place appropriée d'un environnement de soins favorisant la sécurité, le respect et la compréhension mutuelle. ■ Reconnaissance appropriée des caractéristiques d'une relation thérapeutique culturellement sécurisante. ■ Adaptation pertinente de la communication aidante. ■ Vérification constante du consentement de la personne en ce qui a trait aux actions à poser.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	▪ Ajustement approprié de l'évaluation clinique, des interventions et des surveillances cliniques requises. ▪ Pertinence de l'inclusion de membres de l'entourage de la personne ou de la communauté dans le suivi infirmier. ▪ Sollicitation appropriée des ressources développées par et pour les Premières Nations et les Inuit.
5. Promouvoir l'équité en matière de santé.	▪ Conscientisation explicite des rapports de pouvoir en matière de santé et de leurs effets. ▪ Reconnaissance juste des enjeux relatifs à l'accès aux soins. ▪ Identification pertinente des contextes et des approches favorisant la confiance de la personne et de la communauté envers le système de santé. ▪ Reconnaissance juste de signes implicites ou explicites de racisme ou de discrimination à dénoncer. ▪ Soutien manifeste à l'autodétermination et à l'autonomie des Premières Nations et des Inuit en matière de santé, de bien-être et de guérison. ▪ Contribution active aux efforts concertés de promotion de l'équité en matière de santé.
6. Poser un regard réflexif sur sa pratique professionnelle en contexte de sécurisation culturelle.	▪ Observation critique de ses attitudes, de ses réactions et de ses actions. ▪ Autocritique consciencieuse à l'égard de ses forces, de ses défis et de ses besoins en matière d'accompagnement. ▪ Ajustement pertinent de sa pratique en cours et à la suite de l'analyse de ses actions.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Développer son raisonnement et son jugement cliniques.	▪ Auprès de personnes de tout âge pouvant présenter des comorbidités. ▪ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ▪ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ▪ En partenariat avec la personne, son entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants. ▪ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ▪ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ▪ À partir d'une conception de la discipline infirmière et de la démarche clinique. ▪ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ▪ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ▪ À l'aide de documents de référence, de données probantes et du dossier de la personne. ▪ À l'aide d'appareils, de matériel ainsi que de méthodes et de pratiques écoresponsables. ▪ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
▪ Comportements compatibles avec les valeurs liées à la profession et les obligations déontologiques. ▪ Adaptation pertinente de la communication aidante. ▪ Exactitude des calculs mathématiques requis. ▪ Justesse de la terminologie des sciences de la santé utilisée. ▪ Sollicitation judicieuse d'aide ou d'un avis.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Contextualiser une situation de santé.	■ Conception claire d'une perception initiale de la situation. ■ Considération juste de l'influence de ses biais et de ses valeurs. ■ Corrélation juste entre ses connaissances, ses expériences antérieures et sa perception initiale. ■ Perception juste des écarts entre la situation et ce qui est attendu. ■ Formulation pertinente d'hypothèses initiales.
2. Établir une vision globale de la situation de santé.	■ Réalisation conforme d'un examen clinique incluant la condition physique et mentale de la personne. ■ Prise en compte appropriée de la polypharmacie, le cas échéant. ■ Analyse judicieuse de données pertinentes. ■ Anticipation juste des complications et des risques. ■ Pertinence des examens et des tests à initier. ■ Validation appuyée d'hypothèses. ■ Exactitude des constats d'évaluation.
3. Décider les interventions et les surveillances cliniques requises.	■ Priorisation juste des constats d'évaluation. ■ Détermination juste des objectifs à atteindre ainsi que des interventions et des surveillances cliniques requises. ■ Mise en œuvre judicieuse de protocoles et d'ordonnances, le cas échéant. ■ Ordonnancement cohérent des interventions et des surveillances selon l'état de santé de la personne et le contexte. ■ Décisions appuyées.
4. Organiser son travail.	■ Gestion appropriée du temps. ■ Établissement précis d'un plan de travail. ■ Développement approprié d'une méthode de travail.
5. Réaliser les interventions et les surveillances cliniques requises.	■ Exécution conforme des méthodes de soins. ■ Administration sécuritaire de médicaments, de produits immunisants ou d'autres substances. ■ Ajustements pertinents selon l'évolution de la situation de santé. ■ Mise en œuvre judicieuse des surveillances cliniques requises. ■ Détection précoce d'une détérioration clinique, le cas échéant.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Contribuer à la continuité des soins et au suivi infirmier.	■ Appréciation juste de la qualité et de l'efficacité des interventions et des surveillances cliniques. ■ Communication structurée d'informations pertinentes. ■ Identification appropriée d'un changement de trajectoire de soins et de services selon l'évolution de l'épisode de soins, le cas échéant. ■ Pertinence de la détermination ou de l'ajustement du PTI. ■ Consignation complète de la démarche clinique. ■ Pertinence des informations à consigner dans la note d'évolution et au PTI. ■ Mise à jour complète de documents pertinents selon des principes en matière de documentation des informations.
7. Intégrer une démarche de pratique réflexive.	■ Autocritique consciencieuse à l'égard de ses forces, de ses défis et de ses besoins en matière d'accompagnement. ■ Établissement de liens judicieux entre les connaissances mobilisées, les actions posées et leur portée préjudiciable, les résultats obtenus chez la personne et le cadre réglementaire de la profession. ■ Reconnaissance juste de l'influence de sa conception de la discipline infirmière, de ses croyances et de ses valeurs sur ses actions. ■ Contribution appropriée à une culture du partage d'expérience et de l'amélioration continue.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Mettre en œuvre des soins de plaies.	■ Pour des personnes de tout âge dont la situation de santé requiert des soins liés à des plaies, à des altérations de la peau ou à des téguments. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ■ Pour le développement du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle de même que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ■ En partenariat avec la personne et son entourage. ■ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ■ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ■ À partir d'une conception de la discipline infirmière et de la démarche clinique. ■ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ■ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ■ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie et de santé et de sécurité au travail. ■ À l'aide de documents de référence, de données probantes et du dossier de la personne. ■ À l'aide d'appareils, de matériel et de méthodes. ■ À l'aide de la terminologie des sciences de la santé et des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	▪ Adaptation pertinente de la communication aidante. ▪ Démonstration appuyée d'un raisonnement et d'un jugement cliniques dans les décisions prises et les actions posées. ▪ Sollicitation judicieuse d'aide ou d'un avis.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser les soins de plaies.	▪ Identification appropriée de facteurs influençant l'intégrité de la peau et la guérison des plaies ainsi que de mesures de prévention liées aux plaies, aux altérations de la peau et aux téguments. ▪ Identification précise d'outils d'évaluation, de médicaments, de produits, de pansements et de techniques à utiliser pour les soins de plaies.
2. Procéder à l'évaluation clinique d'une personne présentant une plaie ou une altération de la peau et des téguments.	▪ Prise en compte appropriée de données pertinentes issues de l'évaluation clinique. ▪ Évaluation rigoureuse de la plaie, de l'altération de la peau et des téguments, et du potentiel de guérison. ▪ Analyse judicieuse de données pertinentes. ▪ Pertinence des examens et des tests à initier. ▪ Justesse des constats d'évaluation.
3. Déterminer le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments ³ .	▪ Considération judicieuse du plan de traitement lié aux plaies et, le cas échéant, des approches complémentaires utilisées par la personne. ▪ Mise en œuvre judicieuse de protocoles et d'ordonnances, le cas échéant. ▪ Formulation d'objectifs concernant la prévention, la guérison de la personne, sa qualité de vie, le contrôle de ses symptômes et ses besoins. ▪ Détermination judicieuse des interventions, des produits, des pansements, des surveillances cliniques et des suivis requis. ▪ Décisions appuyées.

³ Le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments est nommé subséquentement « plan de traitement lié aux plaies ».

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Mettre en place le plan de traitement déterminé et les surveillances cliniques requises.	■ Exécution conforme des méthodes de soins. ■ Utilisation du matériel dans une perspective écoresponsable. ■ Administration conforme de médicaments ou d'autres substances, le cas échéant. ■ Ajustement pertinent selon les réactions observées chez la personne ou l'évolution de la situation. ■ Mise en œuvre rigoureuse des surveillances cliniques requises.
5. Contribuer à la continuité des soins et au suivi infirmier.	■ Appréciation juste de la qualité et de l'efficacité des interventions et des surveillances cliniques. ■ Ajustement judicieux du plan de traitement lié aux plaies. ■ Communication structurée d'informations pertinentes. ■ Pertinence de la détermination ou de l'ajustement du PTI. ■ Pertinence des informations à consigner dans la note d'évolution, au PTI et dans le plan de traitement lié aux plaies. ■ Mise à jour complète de documents pertinents selon des principes en matière de documentation des informations.
6. Intégrer une démarche de pratique réflexive.	■ Autocritique consciencieuse à l'égard de ses forces, de ses défis et de ses besoins en matière d'accompagnement. ■ Établissement de liens judicieux entre les connaissances mobilisées, les actions posées et leur portée préjudiciable, les résultats obtenus chez la personne et le cadre réglementaire de la profession. ■ Reconnaissance juste de l'influence de sa conception de la discipline infirmière, de ses croyances et de ses valeurs sur ses actions. ■ Contribution appropriée à une culture du partage d'expérience et de l'amélioration continue.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Collaborer dans sa pratique professionnelle.	■ Pour des interactions professionnelles dans différentes situations liées à la profession. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ■ En collaboration avec les membres des différentes équipes et d'autres personnes concernées, le cas échéant. ■ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ■ À partir du rôle, des responsabilités et des champs d'exercice des membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées. ■ À l'aide de documents de référence. ■ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.
	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	■ Adaptation pertinente de ses habiletés relationnelles, de ses attitudes et de ses techniques de communication au contexte. ■ Respect du rôle, des responsabilités et des champs d'exercice des membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées. ■ Sollicitation judicieuse d'aide ou d'un avis.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Travailler au sein d'une équipe.	■ Identification appropriée des facteurs influençant le travail d'équipe. ■ Contribution pertinente à la mise en place de conditions favorisant le respect et la cohésion au sein de l'équipe de même que la participation active de chaque membre. ■ Soutien pertinent aux membres de l'équipe, le cas échéant.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	▪ Rétroaction constructive auprès des membres de l'équipe. ▪ Recherche active de solutions et de consensus.
2. Développer son leadership infirmier.	▪ Comportements professionnels adaptés à la situation. ▪ Mise en valeur appropriée de l'expertise infirmière, notamment lors de sa participation aux réunions d'équipe. ▪ Contribution appropriée à la défense des droits, des intérêts, de l'intégrité, de la dignité et des valeurs des personnes. ▪ Établissement de liens justes entre être un modèle de rôle pour ses pairs, le leadership infirmier et le cadre réglementaire de la profession.
3. Intervenir dans des situations délicates.	▪ Recherche appropriée d'une compréhension commune de la situation. ▪ Mise en évidence claire des aspects faisant l'objet d'un consensus. ▪ Mise en œuvre appropriée de solutions. ▪ Démonstration appropriée d'une gestion du stress inhérent aux situations délicates. ▪ Participation appropriée à un bilan postévénement, le cas échéant.
4. Coordonner un épisode de soins.	▪ Développement approprié d'une vision globale de l'épisode de soins. ▪ Communication claire d'informations aux membres des différentes équipes et à d'autres personnes concernées. ▪ Répartition appropriée d'activités de soins planifiées parmi les membres de l'équipe intradisciplinaire. ▪ Suivi infirmier pertinent des activités de soins réparties. ▪ Contribution appropriée à la planification d'un changement sécuritaire de trajectoire de soins et de services.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Réaliser des activités d'enseignement, de prévention et de promotion.	▪ Dans tous les milieux d'exercice, y compris les écoles, les centres locaux de services communautaires et divers organismes. ▪ Pour des personnes ou des groupes de personnes de tout âge. ▪ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ▪ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ▪ Pour le développement du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle. ▪ En partenariat avec la personne, son entourage, les proches aidantes et proches aidants ainsi que la communauté. ▪ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ▪ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ▪ À partir d'une conception de la discipline infirmière et de la démarche clinique. ▪ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ▪ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ▪ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail. ▪ À l'aide de documents de référence, de données probantes et du dossier de la personne. ▪ À l'aide d'appareils, de matériel ainsi que de méthodes et de pratiques écoresponsables. ▪ À l'aide de la terminologie des sciences de la santé et des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	■ Prise en compte juste de l'évaluation clinique de la personne et des conditions d'exercice dans la réalisation des interventions. ■ Comportements compatibles avec les valeurs liées à la profession et les obligations déontologiques. ■ Démonstration appuyée d'un raisonnement et d'un jugement cliniques dans les décisions prises et les actions posées. ■ Application judicieuse de la communication aidante et d'approches adaptées. ■ Établissement de liens judicieux entre les connaissances mobilisées, les actions posées et leur portée préjudiciable, les résultats obtenus chez la personne et le cadre réglementaire de la profession. ■ Sollicitation judicieuse d'aide ou d'un avis.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Découvrir la pratique professionnelle dans le milieu de la santé communautaire et publique.	■ Reconnaissance juste des particularités de la clientèle, des différents secteurs d'activité ainsi que de l'organisation des soins et des services. ■ Exploration appropriée des tendances et des problématiques de santé émergentes dans une communauté. ■ Identification juste de problèmes de santé publique nécessitant un suivi infirmier.
2. Mettre en œuvre des activités d'enseignement.	■ Validation précise des besoins, des attentes et des connaissances des personnes. ■ Choix approprié du contenu, du matériel pédagogique et des stratégies de communication selon les besoins et le contexte. ■ Enseignement adapté des contenus. ■ Pertinence des informations et des conseils donnés à la personne et à son entourage.
3. Accompagner la personne dans son autonomisation.	■ Prise en compte pertinente des déterminants de la santé influençant la capacité d'agir et la prise de décisions. ■ Évaluation précise des besoins, des capacités et des ressources de la personne. ■ Développement approprié de stratégies adaptées visant l'amélioration de la capacité d'autogestion de la personne.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Intervenir en matière de prévention de la maladie.	■ Identification appropriée des facteurs de risque et des situations à risque. ■ Choix adapté de mesures à visée préventive et des surveillances cliniques associées. ■ Pertinence des examens, des tests, des protocoles et des ordonnances à initier, le cas échéant. ■ Administration justifiée d'un produit immunisant comme un vaccin. ■ Mise en œuvre judicieuse des mesures et des surveillances cliniques requises. ■ Conformité de la mise en œuvre des mesures recommandées par les autorités et relevant de ses responsabilités.
5. Intervenir en matière de promotion de la santé.	■ Sélection adaptée de stratégies de promotion favorisant la capacité d'agir et l'amélioration de la santé. ■ Mise en place judicieuse de stratégies de promotion de la santé. ■ Participation appropriée à des actions visant à agir sur les déterminants de la santé. ■ Collaboration appropriée avec des organismes communautaires, des établissements de santé et des partenaires.
6. Contribuer à la continuité des soins et au suivi infirmier.	■ Appréciation juste de la qualité et de l'efficacité des enseignements et des interventions. ■ Communication structurée d'informations pertinentes. ■ Mise en place appropriée de suivis infirmiers. ■ Déclaration systématique des maladies, des infections et des intoxications à déclaration obligatoire ainsi que des effets secondaires graves de médicaments ou de vaccins aux instances concernées. ■ Pertinence de la détermination ou de l'ajustement du PTI ou du plan de traitement lié aux plaies. ■ Consignation complète de la démarche clinique. ■ Pertinence des informations à consigner dans la note d'évolution, au PTI ou dans le plan de traitement lié aux plaies. ■ Mise à jour complète de documents pertinents selon les principes en matière de documentation des informations.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intégrer la dimension environnementale dans sa pratique professionnelle.	■ Pour la contribution à un système de santé résilient et à l'amélioration de pratiques écoresponsables. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour le développement d'une vision globale d'une situation de santé. ■ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ■ Pour le développement du leadership infirmier. ■ En partenariat avec la personne et son entourage. ■ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ■ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ■ À l'aide de documents de référence, de données probantes et du dossier de la personne. ■ À l'aide de la terminologie des sciences de la santé et des technologies de l'information et de la communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Examiner l'influence de la crise écologique sur la santé humaine et la pratique infirmière.	■ Reconnaissance juste du caractère indissociable de la santé et de l'environnement. ■ Identification juste des actions humaines ayant un impact sur l'environnement. ■ Reconnaissance juste des changements climatiques comme facteur majeur influençant la santé et amplifiant les autres enjeux environnementaux. ■ Identification appropriée des personnes et des groupes les plus exposés à la crise écologique ou les plus touchés par celle-ci. ■ Analyse juste des effets de la crise écologique sur la santé physique et mentale. ■ Mise en relation pertinente des enjeux de la crise écologique et de la pratique infirmière.

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Tenir compte de la dimension environnementale dans l'évaluation clinique et la planification des soins.	▪ Justesse de l'examen clinique, de l'analyse et de l'interprétation des données dans une perspective environnementale. ▪ Identification appuyée des bienfaits d'une exposition à la nature sur la santé physique et mentale. ▪ Planification adaptée des interventions et des surveillances cliniques dans une perspective environnementale.
3. Agir comme agent de changement.	▪ Reconnaissance appropriée de l'empreinte environnementale du système de santé. ▪ Analyse judicieuse des pratiques cliniques dans une perspective environnementale. ▪ Identification pertinente de pistes d'amélioration individuelles ou collectives. ▪ Analyse juste des bénéfices liés à l'amélioration de pratiques cliniques du milieu. ▪ Contribution active à la mise en place de pistes d'amélioration.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en situation d'urgence.	▪ Auprès de personnes de tout âge présentant une instabilité et une complexité clinique. ▪ Dans des situations d'urgence individuelles liées à la santé physique ou psychologique. ▪ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ▪ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ▪ Pour le développement du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle. ▪ En partenariat avec la personne et son entourage. ▪ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ▪ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ▪ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ▪ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail. ▪ À l'aide de documents de référence, du dossier de la personne et de codes d'urgence. ▪ À l'aide d'appareils, de matériel ainsi que de méthodes et de pratiques écoresponsables. ▪ À l'aide de la terminologie des sciences de la santé et des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
▪ Comportements compatibles avec les valeurs liées à la profession et les obligations déontologiques. ▪ Adaptation pertinente de la communication aidante et de l'approche. ▪ Sollicitation judicieuse d'aide ou d'un avis.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Détecter une détérioration clinique.	▪ Reconnaissance juste des éléments contextuels influençant la situation. ▪ Reconnaissance précoce des écarts entre l'état de santé de la personne et les données cliniques attendues. ▪ Identification juste des signes cliniques annonciateurs d'une détérioration clinique.
2. Prioriser les interventions et les surveillances cliniques.	▪ Mise en place rapide de mesures visant à assurer la sécurité. ▪ Examen clinique ciblé. ▪ Mise en relation juste des manifestations cliniques et de données pertinentes avec les données attendues. ▪ Activation judicieuse du code d'urgence. ▪ Anticipation juste des complications et des risques. ▪ Pertinence des examens, des tests, des protocoles et des ordonnances à initier, le cas échéant. ▪ Justesse des constats d'évaluation. ▪ Détermination judicieuse des interventions et des surveillances cliniques requises pour la stabilisation de la situation. ▪ Planification judicieuse des interventions et des surveillances cliniques selon la gravité de la situation. ▪ Décisions appuyées.
3. Contribuer à la stabilisation de la personne.	▪ Répartition efficace des interventions et des surveillances cliniques selon les responsabilités et les champs d'exercice. ▪ Communication efficace d'informations. ▪ Mise en œuvre judicieuse de stratégies de désescalade. ▪ Décision judicieuse de mettre en place des mesures de contrôle. ▪ Utilisation appropriée d'équipements d'urgence. ▪ Exécution efficace de premiers soins, de méthodes de soins et de techniques visant la stabilisation de la personne. ▪ Administration sécuritaire de la médication d'urgence. ▪ Mise en œuvre rigoureuse des surveillances cliniques requises. ▪ Pertinence des informations et des conseils donnés à la personne et à son entourage.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	▪ Ajustement pertinent des interventions et des surveillances cliniques selon l'évolution de la situation de santé.
4. Assurer la continuité des soins et le suivi infirmier.	▪ Appréciation juste de la qualité et de l'efficacité des interventions et des surveillances cliniques. ▪ Communication professionnelle structurée. ▪ Mise en place appropriée de suivis infirmiers. ▪ Préparation efficace d'un changement de trajectoire de soins et de services. ▪ Pertinence de la détermination ou de l'ajustement du PTI ou du plan de traitement lié aux plaies. ▪ Consignation complète de la démarche clinique. ▪ Consignation chronologique des informations pertinentes dans la note d'évolution. ▪ Mise à jour complète de documents pertinents.
5. Intégrer une démarche de pratique réflexive.	▪ Autocritique consciencieuse à l'égard de ses forces, de ses défis et de ses besoins en matière d'accompagnement. ▪ Établissement de liens judicieux entre les connaissances mobilisées, les actions posées et leur portée préjudiciable, les résultats obtenus chez la personne et le cadre réglementaire de la profession. ▪ Contribution pertinente à la réflexion collective visant l'amélioration continue.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Contribuer à la résolution de dilemmes moraux et éthiques.	▪ Dans des situations liées à la profession. ▪ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ▪ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ▪ Pour le développement du raisonnement et du jugement cliniques, du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle. ▪ En partenariat avec la personne, son entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants. ▪ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ▪ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ▪ À l'aide de documents de référence. ▪ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critère de performance pour l'ensemble de la compétence
▪ Comportements compatibles avec les valeurs liées à la profession et les obligations déontologiques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les enjeux moraux et éthiques liés à la pratique infirmière.	▪ Identification appropriée des principes éthiques guidant la pratique. ▪ Description juste des principaux enjeux, y compris l'utilisation des médias sociaux. ▪ Reconnaissance juste de situations menant à un dilemme moral ou éthique. ▪ Identification juste des étapes de résolution d'un dilemme moral ou éthique. ▪ Identification claire de ce qui relève de sa responsabilité.
2. Composer avec un dilemme moral dans sa pratique professionnelle.	▪ Contextualisation objective de la situation menant à

Éléments de la compétence	Critères de performance
	un dilemme moral. ▪ Mise en relation juste de ses valeurs, de ses croyances, de ses émotions et de ses obligations professionnelles avec le contexte. ▪ Analyse appropriée des effets du dilemme moral sur sa pratique professionnelle. ▪ Choix judicieux de pistes de solution. ▪ Reconnaissance juste des manifestations de la détresse morale. ▪ Identification précise des conditions menant à une objection de conscience. ▪ Mise en place appropriée de stratégies adaptées à son cheminement personnel.
3. Mettre en œuvre une démarche éthique liée à une situation clinique.	▪ Contextualisation objective d’une situation menant à un dilemme ou à des enjeux éthiques. ▪ Application appropriée des principes éthiques en matière de santé. ▪ Contribution appropriée à la défense des droits, des intérêts, de l’intégrité, de la dignité et des valeurs des personnes. ▪ Application juste des étapes de résolution d’un dilemme éthique en matière de santé. ▪ Apport judicieux aux discussions.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exercer son rôle professionnel en médecine.	■ Auprès de personnes adultes ou âgées nécessitant des soins et pouvant présenter des comorbidités, des risques de complications ou des besoins de réadaptation. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la personne. ■ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ■ Pour le développement du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle ainsi que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ■ En partenariat avec la personne, son entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants. ■ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ■ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ■ À partir d'une conception de la discipline infirmière et de la démarche clinique. ■ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ■ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ■ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail. ■ À l'aide de documents de référence. ■ À l'aide d'appareils, de matériel ainsi que de méthodes et de pratiques écoresponsables. ■ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
■ Application stricte du cadre réglementaire de la profession.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	▪ Comportements compatibles avec les valeurs liées à la profession et les obligations déontologiques. ▪ Application judicieuse d'approches adaptées. ▪ Démonstration appuyée d'un raisonnement et d'un jugement cliniques dans les décisions prises et les actions posées. ▪ Exactitude des calculs mathématiques requis. ▪ Exactitude de la vision globale de l'épisode de soins. ▪ Organisation adéquate de son travail.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Explorer le milieu clinique de médecine.	▪ Reconnaissance juste de la visée et de l'organisation des soins du milieu clinique ainsi que des particularités de la clientèle et de ses responsabilités professionnelles. ▪ Reconnaissance appropriée des trajectoires de soins et de services. ▪ Utilisation appropriée des outils technologiques.
2. Adapter sa communication aidante.	▪ Démonstration pertinente d'habiletés et d'attitudes relationnelles ainsi que de techniques de communication. ▪ Sollicitation judicieuse de l'implication de l'entourage. ▪ Pertinence de l'accompagnement offert à la personne, à son entourage ainsi qu'aux proches aidants et aux proches aidés. ▪ Mise en place judicieuse d'une relation thérapeutique, le cas échéant.
3. Procéder à l'évaluation clinique et à la détermination des interventions et des surveillances cliniques requises.	▪ Examen clinique pertinent incluant la condition physique et mentale de la personne. ▪ Prise en compte pertinente de la dimension environnementale. ▪ Reconnaissance juste de signes implicites ou explicites de maltraitance à dénoncer. ▪ Synthèse rigoureuse de données pertinentes. ▪ Anticipation juste des complications. ▪ Justesse des constats d'évaluation. ▪ Détermination judicieuse des interventions et des surveillances cliniques requises.
4. Contribuer à la coordination des soins.	▪ Efficience dans la priorisation et la planification des

Éléments de la compétence	Critères de performance
	soins. ▪ Communication professionnelle adaptée. ▪ Répartition juste d'activités de soins planifiées parmi les membres de l'équipe intradisciplinaire. ▪ Collaboration judicieuse avec les membres des différentes équipes et d'autres personnes concernées.
5. Mettre en œuvre des interventions.	▪ Prise en compte juste des conditions d'exercice pour la réalisation des interventions. ▪ Instauration judicieuse de protocoles et d'ordonnances, le cas échéant. ▪ Rigueur dans l'application des directives, des procédures, des protocoles et des standards de pratique. ▪ Exécution conforme des méthodes de soins. ▪ Administration sécuritaire du médicament, du produit immunisant ou de la substance. ▪ Pertinence des informations, des conseils et des enseignements donnés à la personne et à son entourage. ▪ Réalisation adéquate d'activités pertinentes de prévention de la maladie, de promotion de la santé et de soutien à l'autonomisation.
6. Exercer une surveillance clinique.	▪ Appréciation juste des paramètres physiologiques, des paramètres psychologiques et des résultats des examens diagnostiques. ▪ Détection précoce d'une détérioration clinique, le cas échéant. ▪ Rapidité à signaler tout changement pertinent. ▪ Ajustement pertinent des interventions et des surveillances cliniques selon l'évolution de la situation de santé. ▪ Collaboration judicieuse à la stabilisation d'une situation d'urgence, le cas échéant.
7. Assurer la continuité des soins et le suivi infirmier.	▪ Appréciation juste de la qualité et de l'efficacité des interventions, des surveillances cliniques et des activités de soins réparties. ▪ Communication efficace d'informations pertinentes aux moments opportuns. ▪ Mise en place appropriée de suivis infirmiers. ▪ Contribution appropriée à un changement sécuritaire de trajectoire de soins et de services. ▪ Proposition judicieuse de ressources appropriées.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	▪ Pertinence de la détermination ou de l'ajustement du PTI ou du plan de traitement lié aux plaies. ▪ Consignation complète de la démarche clinique. ▪ Conformité de la consignation des informations et de la mise à jour de documents pertinents.
8. Faire preuve d'une pratique réflexive.	▪ Démonstration constante d'autocritique dans l'exercice de son rôle professionnel. ▪ Contribution appropriée à une culture du partage d'expérience et de l'amélioration continue. ▪ Contribution appropriée à la résolution de dilemmes moraux et éthiques, le cas échéant.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exercer son rôle professionnel en chirurgie.	▪ Après de personnes adultes ou aînées nécessitant des soins et pouvant présenter des comorbidités, des risques de complications ou des besoins de réadaptation. ▪ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ▪ Pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la personne. ▪ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ▪ Pour le développement du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle ainsi que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ▪ En partenariat avec la personne, son entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants. ▪ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ▪ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ▪ À partir d'une conception de la discipline infirmière et de la démarche clinique. ▪ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ▪ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ▪ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail. ▪ À l'aide de documents de référence. ▪ À l'aide d'appareils, de matériel ainsi que de méthodes et de pratiques écoresponsables. ▪ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
▪ Application stricte du cadre réglementaire de la profession.	

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	▪ Comportements compatibles avec les valeurs liées à la profession et les obligations déontologiques. ▪ Application judicieuse d'approches adaptées. ▪ Démonstration appuyée d'un raisonnement et d'un jugement cliniques dans les décisions prises et les actions posées. ▪ Exactitude des calculs mathématiques requis. ▪ Exactitude de la vision globale de l'épisode de soins. ▪ Organisation adéquate de son travail.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Explorer le milieu clinique de chirurgie.	▪ Reconnaissance juste de la visée et de l'organisation des soins du milieu clinique ainsi que des particularités de la clientèle et de ses responsabilités professionnelles. ▪ Reconnaissance appropriée des trajectoires de soins et de services. ▪ Utilisation appropriée des outils technologiques.
2. Adapter sa communication aidante.	▪ Démonstration pertinente d'habiletés et d'attitudes relationnelles ainsi que de techniques de communication. ▪ Sollicitation judicieuse de l'implication de l'entourage. ▪ Pertinence de l'accompagnement offert à la personne, à son entourage ainsi qu'aux proches aidants et aux proches aidants. ▪ Mise en place judicieuse d'une relation thérapeutique, le cas échéant.
3. Procéder à l'évaluation clinique et à la détermination des interventions et des surveillances cliniques requises.	▪ Examen clinique pertinent incluant la condition physique et mentale de la personne. ▪ Prise en compte pertinente de la dimension environnementale. ▪ Reconnaissance juste de signes implicites ou explicites de maltraitance à dénoncer. ▪ Synthèse rigoureuse de données pertinentes. ▪ Anticipation juste des complications. ▪ Justesse des constats d'évaluation. ▪ Détermination judicieuse des interventions et des surveillances cliniques requises.
4. Contribuer à la coordination des soins.	▪ Efficience dans la priorisation et la planification des

Éléments de la compétence	Critères de performance
	soins. ■ Communication professionnelle adaptée. ■ Répartition juste d'activités de soins planifiées parmi les membres de l'équipe intradisciplinaire. ■ Collaboration judicieuse avec les membres des différentes équipes et d'autres personnes concernées.
5. Mettre en œuvre des interventions.	■ Prise en compte juste des conditions d'exercice pour la réalisation des interventions. ■ Instauration judicieuse de protocoles et d'ordonnances, le cas échéant. ■ Rigueur dans l'application des directives, des procédures, des protocoles et des standards de pratique. ■ Exécution conforme des méthodes de soins. ■ Administration sécuritaire du médicament, du produit immunisant ou de la substance. ■ Pertinence des informations, des conseils et des enseignements donnés à la personne et à son entourage. ■ Réalisation adéquate d'activités pertinentes de prévention de la maladie, de promotion de la santé et de soutien à l'autonomisation.
6. Exercer une surveillance clinique.	■ Appréciation juste des paramètres physiologiques, des paramètres psychologiques et des résultats des examens diagnostiques. ■ Détection précoce d'une détérioration clinique, le cas échéant. ■ Rapidité à signaler tout changement pertinent. ■ Ajustement pertinent des interventions et des surveillances cliniques selon l'évolution de la situation de santé. ■ Collaboration judicieuse à la stabilisation d'une situation d'urgence, le cas échéant.
7. Assurer la continuité des soins et le suivi infirmier.	■ Appréciation juste de la qualité et de l'efficacité des interventions, des surveillances cliniques et des activités de soins réparties. ■ Communication efficace d'informations pertinentes aux moments opportuns. ■ Mise en place appropriée de suivis infirmiers. ■ Contribution appropriée à un changement sécuritaire de trajectoire de soins et de services. ■ Proposition judicieuse de ressources appropriées.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	▪ Pertinence de la détermination ou de l'ajustement du PTI ou du plan de traitement lié aux plaies. ▪ Consignation complète de la démarche clinique. ▪ Conformité de la consignation des informations et de la mise à jour de documents pertinents.
8. Faire preuve d'une pratique réflexive.	▪ Démonstration constante d'autocritique dans l'exercice de son rôle professionnel. ▪ Contribution appropriée à une culture du partage d'expérience et de l'amélioration continue. ▪ Contribution appropriée à la résolution de dilemmes moraux et éthiques, le cas échéant.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exercer son rôle professionnel en santé mentale.	▪ Auprès de personnes nécessitant des soins et pouvant présenter des comorbidités, de la chronicité, des difficultés psychosociales, des risques de complications, de violence ou suicidaires ou encore des besoins de réadaptation. ▪ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ▪ Pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la personne. ▪ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ▪ Pour le développement du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle ainsi que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ▪ En partenariat avec la personne, son entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants. ▪ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ▪ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ▪ À partir d'une conception de la discipline infirmière et de la démarche clinique. ▪ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ▪ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ▪ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail. ▪ À l'aide de documents de référence. ▪ À l'aide d'appareils, de matériel ainsi que de méthodes et de pratiques écoresponsables. ▪ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	▪ Application stricte du cadre réglementaire de la profession. ▪ Comportements compatibles avec les valeurs liées à la profession et les obligations déontologiques. ▪ Application judicieuse d'approches adaptées. ▪ Démonstration appuyée d'un raisonnement et d'un jugement cliniques dans les décisions prises et les actions posées. ▪ Exactitude des calculs mathématiques requis. ▪ Exactitude de la vision globale de l'épisode de soins. ▪ Organisation adéquate de son travail.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Explorer le milieu clinique de santé mentale.	▪ Reconnaissance juste de la visée et de l'organisation des soins du milieu clinique ainsi que des particularités de la clientèle et de ses responsabilités professionnelles. ▪ Identification appropriée de ses perceptions en ce qui a trait à la clientèle et au milieu clinique. ▪ Reconnaissance appropriée des trajectoires de soins et de services. ▪ Utilisation appropriée des outils technologiques.
2. Adapter sa communication aidante.	▪ Démonstration pertinente d'habiletés et d'attitudes relationnelles ainsi que de techniques de communication. ▪ Sollicitation judicieuse de l'implication de l'entourage. ▪ Pertinence de l'accompagnement offert à la personne, à son entourage ainsi qu'aux proches aidantes et aux proches aidants. ▪ Mise en place judicieuse d'une relation thérapeutique, le cas échéant.
3. Procéder à l'évaluation clinique et à la détermination des interventions et des surveillances cliniques requises.	▪ Examen clinique pertinent incluant la condition physique et mentale de la personne. ▪ Prise en compte pertinente de la dimension environnementale. ▪ Reconnaissance juste de signes implicites ou explicites de maltraitance à dénoncer. ▪ Synthèse rigoureuse de données pertinentes. ▪ Anticipation juste des complications.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	▪ Justesse des constats d'évaluation. ▪ Détermination judicieuse des interventions et des surveillances cliniques requises, y compris l'application de mesures de contrôle et de sécurité.
4. Contribuer à la coordination des soins.	▪ Efficience dans la priorisation et la planification des soins. ▪ Communication professionnelle adaptée. ▪ Répartition juste d'activités de soins planifiées parmi les membres de l'équipe intradisciplinaire. ▪ Collaboration judicieuse avec les membres des différentes équipes et d'autres personnes concernées.
5. Mettre en œuvre des interventions.	▪ Prise en compte juste des conditions d'exercice pour la réalisation des interventions. ▪ Instauration judicieuse de protocoles et d'ordonnances, le cas échéant. ▪ Rigueur dans l'application des directives, des procédures, des protocoles et des standards de pratique. ▪ Mise en œuvre judicieuse de stratégies de prévention et de mesures de remplacement visant à limiter la mise en place de mesures de contrôle. ▪ Décision judicieuse de mettre en place de mesures de contrôle. ▪ Exécution conforme des méthodes de soins. ▪ Administration sécuritaire du médicament, du produit immunisant ou de la substance. ▪ Pertinence des informations, des conseils et des enseignements donnés à la personne et à son entourage. ▪ Réalisation adéquate d'activités pertinentes de prévention de la maladie, de promotion de la santé ainsi que de soutien à l'autonomisation et au rétablissement.
6. Exercer une surveillance clinique.	▪ Appréciation juste des paramètres physiologiques, des paramètres psychologiques et des résultats des examens diagnostiques. ▪ Détection précoce d'une détérioration clinique, le cas échéant. ▪ Rapidité à signaler tout changement pertinent. ▪ Ajustement pertinent des interventions et des surveillances cliniques selon l'évolution de la situation de santé.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	▪ Collaboration judicieuse à la stabilisation d'une situation d'urgence, le cas échéant.
7. Assurer la continuité des soins et le suivi infirmier.	▪ Appréciation juste de la qualité et de l'efficacité des interventions, des surveillances cliniques et des activités de soins réparties. ▪ Communication efficace d'informations pertinentes aux moments opportuns. ▪ Mise en place appropriée de suivis infirmiers. ▪ Contribution appropriée à un changement sécuritaire de trajectoire de soins et de services. ▪ Proposition judicieuse de ressources appropriées. ▪ Pertinence de la détermination ou de l'ajustement du PTI ou du plan de traitement lié aux plaies. ▪ Consignation complète de la démarche clinique. ▪ Conformité de la consignation des informations et de la mise à jour de documents pertinents.
8. Faire preuve d'une pratique réflexive.	▪ Démonstration constante d'autocritique dans l'exercice de son rôle professionnel. ▪ Contribution appropriée à une culture du partage d'expérience et de l'amélioration continue. ▪ Contribution appropriée à la résolution de dilemmes moraux et éthiques, le cas échéant.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exercer son rôle professionnel auprès de personnes âgées.	■ Auprès de personnes âgées en milieu de vie nécessitant des soins de longue durée et pouvant présenter des comorbidités, une polypharmacie, de la chronicité, des difficultés psychosociales ou des risques de complications. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la personne. ■ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ■ Pour le développement du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle ainsi que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ■ En partenariat avec la personne, son entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants. ■ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes et d'autres personnes concernées, le cas échéant. ■ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ■ À partir d'une conception de la discipline infirmière et de la démarche clinique. ■ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ■ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ■ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail. ■ À l'aide de documents de référence. ■ À l'aide d'appareils, de matériel ainsi que de méthodes et de pratiques écoresponsables. ■ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	▪ Application stricte du cadre réglementaire de la profession. ▪ Comportements compatibles avec les valeurs liées à la profession et les obligations déontologiques. ▪ Application judicieuse d'approches adaptées. ▪ Démonstration appuyée d'un raisonnement et d'un jugement cliniques dans les décisions prises et les actions posées. ▪ Exactitude des calculs mathématiques requis. ▪ Exactitude de la vision globale de l'épisode de soins. ▪ Organisation adéquate de son travail.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Explorer le milieu de vie des personnes âgées.	▪ Reconnaissance juste de la visée et de l'organisation des soins du milieu de vie ainsi que des particularités de la clientèle et de ses responsabilités professionnelles. ▪ Identification appropriée de ses perceptions en ce qui a trait à la clientèle et au milieu de vie. ▪ Reconnaissance appropriée des trajectoires de soins et de services. ▪ Utilisation appropriée des outils technologiques.
2. Adapter sa communication aidante.	▪ Démonstration pertinente d'habiletés et d'attitudes relationnelles ainsi que de techniques de communication. ▪ Sollicitation judicieuse de l'implication de l'entourage. ▪ Pertinence de l'accompagnement offert à la personne, à son entourage ainsi qu'aux proches aidantes et aux proches aidants. ▪ Mise en place judicieuse d'une relation thérapeutique, le cas échéant.
3. Procéder à l'évaluation clinique et à la détermination des interventions et des surveillances cliniques requises.	▪ Examen clinique pertinent incluant la condition physique et mentale de la personne. ▪ Prise en compte pertinente de la dimension environnementale. ▪ Distinction juste des données de l'évaluation associées au vieillissement normal, à des problèmes de santé ou à des maladies, y compris les signes atypiques gériatriques. ▪ Appréciation juste des signes et des symptômes

Éléments de la compétence	Critères de performance
	associés à l'isolement, à la douleur chronique et à la démence. ▪ Reconnaissance juste de signes implicites ou explicites de maltraitance à dénoncer. ▪ Synthèse rigoureuse de données pertinentes. ▪ Anticipation juste des complications. ▪ Justesse des constats d'évaluation ▪ Détermination judicieuse des interventions, notamment de celles visant le maintien des capacités et des forces de la personne, ainsi que des surveillances cliniques requises.
4. Coordonner les soins.	▪ Analyse globale de l'ensemble des besoins des personnes résidant dans le milieu de vie. ▪ Efficience dans la priorisation et la planification des soins. ▪ Communication professionnelle adaptée. ▪ Organisation juste des activités de soins planifiées parmi les membres de l'équipe intradisciplinaire. ▪ Collaboration judicieuse avec les membres des différentes équipes et d'autres personnes concernées.
5. Mettre en œuvre des interventions.	▪ Prise en compte juste des conditions d'exercice pour la réalisation des interventions. ▪ Instauration judicieuse de protocoles et d'ordonnances, le cas échéant. ▪ Rigueur dans l'application des directives, des procédures, des protocoles et des standards de pratique. ▪ Exécution conforme des méthodes de soins. ▪ Administration sécuritaire du médicament, du produit immunisant ou de la substance. ▪ Pertinence des informations, des conseils et des enseignements donnés à la personne et à son entourage. ▪ Réalisation adéquate d'activités pertinentes de prévention de la maladie, de promotion de la santé et de soutien à l'autonomisation.
6. Exercer une surveillance clinique.	▪ Appréciation juste des paramètres physiologiques, des paramètres psychologiques et des résultats des examens diagnostiques. ▪ Détection précoce d'une détérioration clinique, le cas échéant. ▪ Rapidité à signaler tout changement pertinent.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	▪ Ajustement pertinent des interventions et des surveillances cliniques selon l'évolution de la situation de santé. ▪ Collaboration judicieuse à la stabilisation d'une situation d'urgence, le cas échéant.
7. Assurer la continuité des soins et le suivi infirmier.	▪ Appréciation juste de la qualité et de l'efficacité des interventions, des surveillances cliniques et des activités de soins réparties. ▪ Communication efficace d'informations pertinentes aux moments opportuns. ▪ Mise en place appropriée de suivis infirmiers. ▪ Contribution appropriée à un changement sécuritaire de trajectoire de soins et de services. ▪ Proposition judicieuse de ressources appropriées. ▪ Pertinence de la détermination ou de l'ajustement du PTI ou du plan de traitement lié aux plaies. ▪ Consignation complète de la démarche clinique. ▪ Conformité de la consignation des informations et de la mise à jour de documents pertinents.
8. Faire preuve d'une pratique réflexive.	▪ Démonstration constante d'autocritique dans l'exercice de son rôle professionnel. ▪ Contribution appropriée à une culture du partage d'expérience et de l'amélioration continue. ▪ Contribution appropriée à la résolution de dilemmes moraux et éthiques, le cas échéant.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exercer son rôle professionnel en périnatalité.	■ Dans les milieux d'exercice de la périnatalité, à l'exception de la salle d'accouchement et de la néonatalogie. ■ Auprès de femmes en période prénatale ou postnatale ainsi que de leur nouveau-né. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la personne. ■ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ■ Pour le développement du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle ainsi que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ■ En partenariat avec la personne, son entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants. ■ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ■ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ■ À partir d'une conception de la discipline infirmière et de la démarche clinique. ■ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ■ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ■ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail. ■ À l'aide de documents de référence. ■ À l'aide d'appareils, de matériel ainsi que de méthodes et de pratiques écoresponsables. ■ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	▪ Application stricte du cadre réglementaire de la profession. ▪ Comportements compatibles avec les valeurs liées à la profession et les obligations déontologiques. ▪ Application judicieuse d'approches adaptées. ▪ Démonstration appuyée d'un raisonnement et d'un jugement cliniques dans les décisions prises et les actions posées. ▪ Exactitude des calculs mathématiques requis. ▪ Exactitude de la vision globale de l'épisode de soins. ▪ Organisation adéquate de son travail.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Explorer le milieu clinique de périnatalité.	▪ Reconnaissance juste de la visée et de l'organisation des soins du milieu clinique ainsi que des particularités de la clientèle et de ses responsabilités professionnelles. ▪ Reconnaissance appropriée des trajectoires de soins et de services. ▪ Utilisation appropriée des outils technologiques.
2. Adapter sa communication aidante.	▪ Démonstration pertinente d'habiletés et d'attitudes relationnelles ainsi que de techniques de communication. ▪ Sollicitation judicieuse de l'implication de l'entourage. ▪ Pertinence de l'accompagnement offert à la personne, à son entourage ainsi qu'aux proches aidantes et aux proches aidants. ▪ Soutien approprié offert aux parents dans le développement de leurs compétences parentales. ▪ Mise en place judicieuse d'une relation thérapeutique, le cas échéant.
3. Procéder à l'évaluation clinique et à la détermination des interventions et des surveillances cliniques requises.	▪ Examen clinique pertinent de la femme incluant la condition physique et mentale du fœtus et du nouveau-né. ▪ Prise en compte pertinente de la dimension environnementale. ▪ Prise en compte juste de l'influence de la situation de santé de la mère sur l'enfant à naître. ▪ Prise en compte juste des forces, des capacités et des ressources de parents ainsi que des

Éléments de la compétence	Critères de performance
	préoccupations parentales. - Reconnaissance juste de signes implicites ou explicites de maltraitance à dénoncer. - Synthèse rigoureuse de données pertinentes. - Anticipation juste des complications. - Justesse des constats d'évaluation. - Détermination judicieuse des interventions et des surveillances cliniques requises.
4. Contribuer à la coordination des soins.	- Efficience dans la priorisation et la planification des soins. - Communication professionnelle adaptée. - Répartition juste d'activités de soins planifiées parmi les membres de l'équipe intradisciplinaire. - Collaboration judicieuse avec les membres des différentes équipes et d'autres personnes concernées.
5. Mettre en œuvre des interventions.	- Prise en compte juste des conditions d'exercice pour la réalisation des interventions. - Instauration judicieuse de protocoles et d'ordonnances, le cas échéant. - Rigueur dans l'application des directives, des procédures, des protocoles et des standards de pratique. - Exécution conforme des méthodes de soins. - Administration sécuritaire du médicament, du produit immunisant ou de la substance. - Exactitude des informations, des conseils et des enseignements, notamment en lien avec l'allaitement et les soins sécuritaires du nouveau-né. - Réalisation adéquate d'activités pertinentes de prévention de la maladie et de promotion de la santé, notamment le renforcement du pouvoir d'agir.
6. Exercer une surveillance clinique.	- Appréciation juste des paramètres physiologiques, des paramètres psychologiques et des résultats des examens diagnostiques. - Détection précoce d'une détérioration clinique, le cas échéant. - Rapidité à signaler tout changement pertinent. - Ajustement pertinent des interventions et des surveillances cliniques selon l'évolution de la situation de santé.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	▪ Collaboration judicieuse à la stabilisation d'une situation d'urgence, le cas échéant.
7. Assurer la continuité des soins et le suivi infirmier.	▪ Appréciation juste de la qualité et de l'efficacité des interventions, des surveillances cliniques et des activités de soins réparties. ▪ Communication efficace d'informations pertinentes aux moments opportuns. ▪ Mise en place appropriée de suivis infirmiers. ▪ Contribution appropriée au suivi infirmier associé à la grossesse et à la période postnatale. ▪ Contribution appropriée à un changement sécuritaire de trajectoire de soins et de services. ▪ Proposition judicieuse de ressources appropriées. ▪ Pertinence de la détermination ou de l'ajustement du PTI ou du plan de traitement lié aux plaies. ▪ Consignation complète de la démarche clinique. ▪ Conformité de la consignation des informations et de la mise à jour de documents pertinents.
8. Faire preuve d'une pratique réflexive.	▪ Démonstration constante d'autocritique dans l'exercice de son rôle professionnel. ▪ Contribution appropriée à une culture du partage d'expérience et de l'amélioration continue. ▪ Contribution appropriée à la résolution de dilemmes moraux et éthiques, le cas échéant.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exercer son rôle professionnel auprès d'enfants ainsi que d'adolescentes et d'adolescents.	▪ Auprès de personnes de moins de 18 ans et des membres de leur famille, à l'exception de la néonatalogie. ▪ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ▪ Pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la personne. ▪ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ▪ Pour le développement du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle ainsi que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ▪ En partenariat avec la personne, son entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants. ▪ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ▪ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ▪ À partir d'une conception de la discipline infirmière et de la démarche clinique. ▪ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ▪ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ▪ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail. ▪ À l'aide de documents de référence. ▪ À l'aide d'appareils, de matériel ainsi que de méthodes et de pratiques écoresponsables. ▪ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
▪ Application stricte du cadre réglementaire de la profession. ▪ Considération appropriée des particularités

	anatomophysiologiques de même que du stade de développement propre à l'enfant, à l'adolescente ou à l'adolescent. ▪ Comportements compatibles avec les valeurs liées à la profession et les obligations déontologiques. ▪ Application judicieuse d'approches adaptées. ▪ Démonstration appuyée d'un raisonnement et d'un jugement cliniques dans les décisions prises et les actions posées. ▪ Exactitude des calculs mathématiques requis. ▪ Exactitude de la vision globale de l'épisode de soins. ▪ Organisation adéquate de son travail.
--	--

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Explorer les milieux et les contextes de soins des enfants ainsi que des adolescentes et des adolescents.	▪ Reconnaissance juste de la visée et de l'organisation des soins, des particularités des milieux, des contextes de soins et de la clientèle ainsi que de ses responsabilités professionnelles. ▪ Reconnaissance appropriée des trajectoires de soins et de services. ▪ Utilisation appropriée des outils technologiques.
2. Adapter sa communication aidante	▪ Démonstration pertinente d'habiletés et d'attitudes relationnelles ainsi que de techniques de communication adaptées à l'enfant, à l'adolescente ou à l'adolescent et à son entourage. ▪ Inclusion appropriée de l'enfant, de l'adolescente ou de l'adolescent dans les échanges et les décisions qui la ou le concernent. ▪ Pertinence de l'accompagnement offert à l'enfant, à l'adolescente ou à l'adolescent et à son entourage. ▪ Soutien approprié offert aux parents dans le développement de leurs compétences parentales. ▪ Mise en place judicieuse d'une relation thérapeutique, le cas échéant.
3. Procéder à l'évaluation clinique et à la détermination des interventions et des surveillances cliniques requises.	▪ Examen clinique pertinent incluant la condition physique et mentale de l'enfant, de l'adolescente ou de l'adolescent. ▪ Prise en compte pertinente de la dimension environnementale. ▪ Reconnaissance appropriée des indices d'un retard de développement, le cas échéant. ▪ Prise en compte juste des forces, des capacités et des ressources de l'enfant, de l'adolescente ou de

Éléments de la compétence	Critères de performance
	l'adolescent et de son entourage ainsi que des préoccupations parentales. - Reconnaissance juste de signes implicites ou explicites de maltraitance à dénoncer. - Synthèse rigoureuse de données pertinentes. - Anticipation juste des complications. - Justesse des constats d'évaluation. - Détermination judicieuse des interventions et des surveillances cliniques requises.
4. Contribuer à la coordination des soins.	- Efficience dans la priorisation et la planification des soins. - Communication professionnelle adaptée. - Répartition juste d'activités de soins planifiées parmi les membres de l'équipe intradisciplinaire. - Collaboration judicieuse avec les membres des différentes équipes et d'autres personnes concernées.
5. Mettre en œuvre des interventions.	- Prise en compte juste des conditions d'exercice pour la réalisation des interventions. - Instauration judicieuse de protocoles et d'ordonnances, le cas échéant. - Rigueur dans l'application des directives, des procédures, des protocoles et des standards de pratique. - Sollicitation adaptée de la participation de l'enfant, de l'adolescente ou de l'adolescent ou encore de son entourage aux soins. - Mise en place de stratégies adaptées visant à diminuer la douleur et l'anxiété procédurales. - Exécution conforme des méthodes de soins. - Administration sécuritaire du médicament, du produit immunisant ou de la substance. - Pertinence des informations, des conseils et des enseignements donnés à l'enfant, à l'adolescente ou à l'adolescent et à son entourage. - Réalisation adéquate d'activités de prévention de la maladie et de promotion de la santé, notamment le renforcement du pouvoir d'agir.
6. Exercer une surveillance clinique.	- Appréciation juste des paramètres physiologiques, des paramètres psychologiques et des résultats des examens diagnostiques. - Détection précoce d'une détérioration clinique, le cas échéant.

Éléments de la compétence	Critères de performance
	▪ Rapidité à signaler tout changement pertinent. ▪ Ajustement pertinent des interventions et des surveillances cliniques selon l'évolution de la situation de santé. ▪ Collaboration judicieuse à la stabilisation d'une situation d'urgence, le cas échéant
7. Assurer la continuité des soins et le suivi infirmier.	▪ Appréciation juste de la qualité et de l'efficacité des interventions, des surveillances cliniques et des activités de soins réparties. ▪ Communication efficace d'informations pertinentes aux moments opportuns. ▪ Mise en place appropriée de suivis infirmiers. ▪ Contribution appropriée à un changement sécuritaire de trajectoire de soins et de services. ▪ Proposition judicieuse de ressources appropriées. ▪ Pertinence de la détermination ou de l'ajustement du PTI ou du plan de traitement lié aux plaies. ▪ Consignation complète de la démarche clinique. ▪ Conformité de la consignation des informations et de la mise à jour de documents pertinents.
8. Faire preuve d'une pratique réflexive.	▪ Démonstration constante d'autocritique dans l'exercice de son rôle professionnel. ▪ Contribution appropriée à une culture du partage d'expérience et de l'amélioration continue. ▪ Contribution appropriée à la résolution de dilemmes moraux et éthiques, le cas échéant.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Approfondir sa pratique professionnelle en soins palliatifs et de fin de vie.	▪ Auprès de personnes de tout âge nécessitant des soins et pouvant présenter des comorbidités, des risques de complications ou des enjeux éthiques. ▪ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ▪ Pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la personne. ▪ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ▪ Pour le développement du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle ainsi que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ▪ En partenariat avec la personne, son entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants. ▪ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ▪ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ▪ À partir d'une conception de la discipline infirmière et de la démarche clinique. ▪ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ▪ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ▪ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail. ▪ À l'aide de documents de référence. ▪ À l'aide d'appareils, de matériel ainsi que de méthodes et de pratiques écoresponsables. ▪ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
▪ Application stricte du cadre réglementaire de la profession. ▪ Comportements compatibles avec les valeurs liées à

	la profession et les obligations déontologiques. ▪ Application pertinente de stratégies de régulation émotionnelle. ▪ Démonstration appuyée d'un raisonnement et d'un jugement cliniques dans les décisions prises et les actions posées. ▪ Exactitude des calculs mathématiques requis. ▪ Exactitude de la vision globale de l'épisode de soins.
--	---

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Intégrer une approche palliative.	▪ Développement approprié d'un lien de confiance et d'une relation de partenariat avec la personne, son entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants. ▪ Respect des besoins, des valeurs et des volontés des personnes. ▪ Validation systématique d'un consentement ou d'un refus de traitement. ▪ Mise en place adaptée d'une communication aidante et d'une relation thérapeutique avec la personne et son entourage, le cas échéant. ▪ Accompagnement adapté lors de choix d'options thérapeutiques, d'annonces difficiles, de conversations sur des sujets sensibles ou d'un deuil. ▪ Soutien approprié offert aux personnes dans les transitions liées aux changements de trajectoire et de services. ▪ Collaboration judicieuse avec les membres des différentes équipes et d'autres personnes concernées.
2. Interpréter la situation de santé d'une personne recevant des soins palliatifs et de fin de vie.	▪ Examen clinique pertinent incluant la condition physique et mentale de la personne. ▪ Identification juste des manifestations cliniques fréquentes en contexte palliatif et de fin de vie. ▪ Reconnaissance juste de signes implicites ou explicites de maltraitance à dénoncer. ▪ Synthèse rigoureuse de données pertinentes. ▪ Reconnaissance des signes annonciateurs de la mort. ▪ Anticipation juste de l'évolution de la situation. ▪ Justesse des constats d'évaluation.
3. Mettre en œuvre les interventions, les surveillances cliniques et les suivis infirmiers requis.	▪ Priorisation judicieuse d'objectifs, d'interventions et de surveillances cliniques déterminés. ▪ Sollicitation pertinente de la participation de la

Éléments de la compétence	Critères de performance
	personne et de son entourage aux soins. ▪ Interventions adaptées visant l'amélioration de la qualité de vie et du confort. ▪ Réalisation adéquate des interventions, des surveillances cliniques et des suivis infirmiers, notamment en lien avec les soins de confort et la sédation palliative. ▪ Contribution appropriée à l'aide médicale à mourir, le cas échéant. ▪ Contribution appropriée aux besoins spirituels de la personne et de son entourage. ▪ Mise en place appropriée de la continuité des soins.
4. Poser un regard éthique et réflexif.	▪ Examen juste des situations comportant des enjeux moraux et éthiques. ▪ Analyse juste de ses interventions et de ses décisions pendant et après l'action. ▪ Reconnaissance précoce des signes d'usure de compassion. ▪ Démonstration adéquate d'autocritique. ▪ Contribution à une culture du partage d'expérience et de l'amélioration continue.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Explorer la pratique infirmière liée aux soins à domicile et aux soins virtuels.	■ Pour des personnes nécessitant des soins et pouvant présenter des besoins de santé variés. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la personne. ■ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ■ Pour le développement du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle ainsi que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ■ En partenariat avec la personne, son entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants. ■ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ■ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ■ À partir d'une conception de la discipline infirmière et de la démarche clinique. ■ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ■ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ■ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail. ■ À l'aide de documents de référence. ■ À l'aide d'appareils, de matériel ainsi que de méthodes et de pratiques écoresponsables. ■ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
■ Considération juste des aspects éthiques et légaux dans la prise de décisions. ■ Comportements compatibles avec les valeurs liées à

	la profession et les obligations déontologiques. ▪ Communication adaptée à la situation, à la personne et à son entourage ainsi qu'aux membres des différentes équipes et aux autres personnes concernées.
--	---

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser les soins à domicile et les soins virtuels.	▪ Contextualisation précise des soins à domicile et des soins virtuels dans le système de santé québécois. ▪ Identification juste des trajectoires de soins et de services associées aux soins à domicile et aux soins virtuels. ▪ Reconnaissance précise du rôle et des responsabilités des membres des différentes équipes ainsi que des autres personnes concernées.
2. Examiner les composantes spécifiques de la pratique infirmière liée aux soins à domicile et aux soins virtuels.	▪ Mise en évidence juste des particularités liées à la continuité, à la qualité, à la sécurité et à la confidentialité des soins. ▪ Collaboration appropriée avec les membres des différentes équipes et d'autres personnes concernées. ▪ Identification juste des adaptations nécessaires dans la pratique.
3. Expérimenter des outils et des technologies propres à l'environnement de soins.	▪ Expérimentation appropriée de plateformes, de dispositifs et de logiciels permettant l'évaluation clinique, l'enseignement, la surveillance clinique et le suivi infirmier à distance. ▪ Application précise des mesures de sécurité, de confidentialité et de protection des données dans l'utilisation d'outils numériques et lors d'échanges virtuels. ▪ Reconnaissance juste des capacités de la personne et de son entourage à utiliser les outils technologiques. ▪ Soutien approprié offert à la personne, à son entourage et aux membres des différentes équipes dans l'utilisation d'outils technologiques.
4. Faire preuve d'un jugement clinique.	▪ Considération pertinente de l'environnement de vie et de l'entourage de la personne ainsi que des technologies qu'elle utilise. ▪ Évaluation juste des besoins, des capacités et du niveau d'épuisement des proches aidantes et des proches aidants. ▪ Justesse de l'examen clinique et de l'interprétation

Éléments de la compétence	Critères de performance
	de l'ensemble des données de la situation de santé. ■ Prise de décisions fondée sur une pensée critique. ■ Contribution adéquate à la détermination et à la réalisation d'interventions, de surveillances cliniques et de suivis infirmiers. ■ Détection précoce d'une détérioration clinique, le cas échéant. ■ Ajustement pertinent des interventions et des surveillances cliniques selon l'évolution de la situation de santé. ■ Mise en place appropriée de la continuité des soins.
5. Réfléchir sur sa posture professionnelle.	■ Reconnaissance juste des habiletés et des attitudes requises pour exercer dans les contextes des soins à domicile et des soins virtuels. ■ Autocritique à l'égard de sa pratique professionnelle. ■ Identification réaliste de ses besoins en matière de développement professionnel au regard des exigences propres aux soins virtuels et aux soins à domicile. ■ Identification réaliste de pistes d'amélioration de sa pratique professionnelle.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Explorer la pratique infirmière liée aux soins critiques.	■ Pour des personnes nécessitant des soins critiques, à l'exception de la néonatalogie, et pouvant présenter des comorbidités, des risques de complications et de détérioration rapide ainsi que de l'imprévisibilité. ■ Pour des soins sécuritaires, de qualité, culturellement pertinents et équitables. ■ Pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la personne. ■ Pour la construction de l'identité et de la posture professionnelles. ■ Pour le développement du leadership infirmier et de l'autonomie professionnelle ainsi que la défense des droits, des intérêts et de la dignité de la personne. ■ En partenariat avec la personne, son entourage ainsi que les proches aidantes et proches aidants. ■ Individuellement et en collaboration avec les membres des différentes équipes ainsi que d'autres personnes concernées, le cas échéant. ■ À partir du cadre réglementaire de la profession, des valeurs liées à celle-ci et d'autres lois. ■ À partir d'une conception de la discipline infirmière et de la démarche clinique. ■ À partir des mesures, des guides, des protocoles, des cadres ou des standards de pratique édictés par les autorités reconnues. ■ À partir d'ordonnances, le cas échéant. ■ À partir des principes d'asepsie, d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail. ■ À l'aide de documents de référence. ■ À l'aide d'appareils, de matériel ainsi que de méthodes et de pratiques écoresponsables. ■ À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	▪ Considération juste des aspects éthiques et légaux dans la prise de décisions. ▪ Comportements compatibles avec les valeurs liées à la profession et les obligations déontologiques. ▪ Communication adaptée à la situation, à la personne et à son entourage ainsi qu'aux membres des différentes équipes et aux autres personnes concernées.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser les soins critiques.	▪ Contextualisation précise des secteurs d'activité des soins critiques et de leurs particularités. ▪ Identification juste des trajectoires de soins et de services selon le secteur d'activité. ▪ Reconnaissance précise du rôle et des responsabilités des membres des différentes équipes ainsi que des autres personnes concernées.
2. Examiner les composantes spécifiques de la pratique infirmière liée aux soins critiques.	▪ Examen précis de la médication et des autres substances fréquemment utilisées. ▪ Collaboration appropriée avec les membres des différentes équipes et d'autres personnes concernées. ▪ Identification juste des adaptations nécessaires à la pratique.
3. Expérimenter des outils et des technologies propres aux différents secteurs liés aux soins critiques.	▪ Reconnaissance juste des outils, des technologies et de leur usage. ▪ Utilisation appropriée du monitoring physiologique.
4. Faire preuve d'un jugement clinique.	▪ Justesse de l'examen clinique et de l'interprétation de l'ensemble des données de la situation de santé. ▪ Anticipation juste de l'évolution de la situation. ▪ Contribution adéquate à la détermination et à la réalisation d'interventions, de surveillances cliniques et de suivis infirmiers. ▪ Contribution juste à l'application de protocoles. ▪ Détection précoce d'une détérioration clinique, le cas échéant. ▪ Ajustement pertinent des interventions et des surveillances cliniques selon l'évolution de la situation de santé. ▪ Mise en place appropriée de la continuité des soins.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Réfléchir sur sa posture professionnelle.	■ Reconnaissance juste des habiletés et des attitudes requises pour exercer dans les secteurs d'activité des soins critiques. ■ Autocritique à l'égard de sa pratique professionnelle. ■ Identification réaliste de ses besoins en matière de développement professionnel au regard des exigences propres aux soins critiques. ■ Identification réaliste de pistes d'amélioration de sa pratique professionnelle.

Renseignements complémentaires

Glossaire relatif aux programmes d'études techniques

Programme d'études

Un programme d'études est un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Tout programme d'études collégiales comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études, une composante de formation générale qui est propre au programme, une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes du programme et, enfin, une composante de formation spécifique (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 6).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, la compétence est définie comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.) (MEQ, *Élaboration des programmes d'études techniques, Cadre général – Cadre technique*, 2002, p. 15).

Objectif

L'objectif se définit comme une compétence, habileté ou connaissance à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Chaque objectif est formulé sous la forme d'une compétence et comprend un énoncé de la compétence et des éléments de la compétence. C'est l'atteinte des objectifs et le respect des standards qui assurent l'acquisition ou la maîtrise des compétences propres à l'enseignement collégial.

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de profession, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Pour la composante de formation générale, il est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à sa compréhension et à son acquisition. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulés sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles.

Heures d'enseignement

Unité de compte dans la répartition du temps d'enseignement, c'est-à-dire du temps passé par un étudiant sous la supervision d'un enseignant lors d'un cours théorique, d'un laboratoire ou d'un stage.

Standard

Le standard se définit comme le niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Il comprend, pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, un contexte de réalisation et des critères de performance.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettent de déterminer si l'élève a acquis chaque élément de la compétence et, par voie de conséquence, la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences à l'entrée sur le marché du travail. Chaque élément de la compétence est assorti d'un critère de performance au moins.

Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard.

Dans les deux composantes, tous les critères doivent être respectés pour que l'objectif soit atteint.

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation de mise en œuvre de la compétence, à l'entrée sur le marché du travail. Le contexte ne définit ni la situation d'apprentissage ni la situation d'évaluation.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, il s'agit des cours (laboratoires, ateliers, séminaires, stages ou autres activités pédagogiques) destinés à assurer l'atteinte des objectifs et des standards visés. Les établissements d'enseignement ont l'entière responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement de l'approche programme.

Pour la composante de formation générale, les éléments des activités d'apprentissage dont le ministre peut déterminer l'ensemble ou simplement une partie sont le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures d'enseignement, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.

Lexique de la composante de formation spécifique

Le programme *Soins infirmiers* est assorti d'un lexique qui vise à faciliter la compréhension de certains termes utilisés dans la formulation des objectifs et des standards de la composante de formation spécifique.

Approche adaptée

Approche mise en œuvre en milieu clinique, par exemple l'approche adaptée à la personne âgée en milieu hospitalier, l'approche relationnelle de soins, l'approche de soins centrés sur la personne, l'approche de réduction des méfaits, l'approche palliative intégrée et de soins de fin de vie, la sécurisation culturelle, l'approche axée sur la santé de la population, l'approche de bientraitance, l'approche tenant compte des traumatismes et de la violence ou l'approche utilisée dans le milieu de vie.

Autonomisation

« Processus par lequel une personne, ou un groupe social, acquiert la maîtrise des moyens qui lui permettent de se conscientiser, de renforcer son potentiel et de se transformer dans une perspective de développement et d'amélioration de ses conditions de vie ainsi que de son environnement⁴. »

Cadre réglementaire de la profession

Ensemble des chartes, des lois, des règlements et des codes encadrant la profession infirmière.

Changement climatique

« Changement observable des variables climatiques mondiales qui est attribuable, de manière directe ou indirecte, aux activités humaines, par l'émission de gaz à effet de serre⁵. »

Communication aidante

Dans ce document, « savoir-agir complexe qui se développe en continu et nécessite la mobilisation et la combinaison de diverses habiletés et stratégies de communication. [...] Ainsi, la communication est au cœur de la pratique infirmière. [...] La communication est l'essence de toute relation interpersonnelle⁶ ».

⁴ Office québécois de la langue française. (2026). *Grand dictionnaire terminologique*. [<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/1298950/autonomisation>].

⁵ Office québécois de la langue française. (2019). *Grand dictionnaire terminologique*. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26513063/changement-climatique>

⁶ Martinez, A-M. et Fournelle, S. (2023). *La communication : noyau central de la pratique infirmière*. Montréal, Éditions JFD inc., p. 13.

Crise écologique

Phénomène qui comprend les changements climatiques, la pollution atmosphérique et le déclin de la biodiversité⁷.

Déterminants de la santé

« Les déterminants de la santé désignent les facteurs qui influencent l'état de santé de la population, qu'ils soient collectifs ou individuels. La santé de la population s'explique en large proportion par les conditions économiques, sociales et environnementales, comme le revenu, la cohésion sociale ainsi que l'aménagement des milieux de vie [...]»⁸.

Détresse morale

« [...] la détresse morale est un sentiment vécu par l'infirmière qui ne peut poser l'action qu'elle considère en accord avec ses valeurs personnelles et professionnelles. Cette définition tient compte du caractère subjectif de l'expérience de l'infirmière, c'est-à-dire de la perception qu'elle a de sa propre "morale"»⁹.

Dimension environnementale

Prise en compte des interactions entre l'environnement naturel, les activités humaines et la santé ainsi que de leurs effets sur les personnes et les populations. La dimension environnementale inclut notamment les impacts des changements climatiques, des conditions environnementales et de la dégradation des écosystèmes sur la santé physique et mentale. Dans la pratique infirmière, elle se traduit par l'intégration de ces considérations dans l'analyse des situations de santé, l'évaluation clinique et la planification des soins ainsi que par une attention portée aux effets des pratiques de soins sur l'environnement et à leur amélioration.

Dispositif médical

« Instrument, appareil, article ou logiciel utilisé pour le diagnostic, le traitement ou la prévention d'un problème de santé»¹⁰.

⁷ Pétrin-Desrosiers, C. (2025). *Santé planétaire : prescriptions médicales pour un environnement sain*. Écosociété, 218 p.

⁸ Institut national de santé publique du Québec. (2026). <https://www.inspq.qc.ca/notions-sante-publique/determinants>

⁹ Poisson, C., Alderson, M., Caux, C. et Brault, I. (2014). La détresse morale vécue par les infirmières : état des connaissances. *Recherche en soins infirmiers*, 65-74.

¹⁰ Office québécois de la langue française. (2017). *Grand dictionnaire terminologique*. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26543619/dispositif-medical>

Entourage

« Famille d'origine, famille choisie (groupe de personnes qui se soutiennent sans lien biologique), conseil de famille, ou représentante légale ou représentant légal de la personne¹¹. »

Épisode de soins

Période de prise en charge organisée et d'une durée précise d'une personne présentant un problème de santé ou une maladie.

Équipe

Pour faciliter la lecture, le terme « équipe » désigne, selon le contexte, un ou plusieurs des types présentés ci-après.

Équipe administrative

« Ensemble du personnel administratif (ex. : agente ou agent administratif, adjointe ou adjoint administratif, commis, secrétaire médicale ou secrétaire médical)¹². »

Équipe de gestion

« Ensemble des individus qui occupent une fonction de gestionnaire (ex. : infirmière-chef ou infirmier-chef, gestionnaire, responsable de secteur, d'activités ou de service, chef de secteur, d'activités ou de service)¹³. »

Équipe de soutien à la pratique

« Ensemble des professionnelles et des professionnels qui interviennent dans le but de soutenir les équipes interdisciplinaires, intradisciplinaires ou multidisciplinaires dans le développement de leur pratique (ex. : conseillère ou conseiller en soins infirmiers, infirmière ou infirmier en pratique avancée)¹⁴. »

¹¹ Ministère de l'Enseignement supérieur. (2025). *Rapport d'analyse de la profession : infirmière et infirmier*. Québec, p. 199.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

Équipe interdisciplinaire

« Regroupement de plusieurs intervenantes et intervenants ayant une formation, une compétence de même qu’une expérience spécifiques et travaillant ensemble à la compréhension globale, commune et unifiée d’une personne en vue d’une intervention concentrée à l’intérieur d’un partage complémentaire des tâches. L’interdisciplinarité exige une synthèse et une harmonisation entre des points de vue qui s’intègrent en un tout cohérent et coordonné¹⁵. »

Équipe intradisciplinaire

« Ensemble d’individus qui interviennent directement auprès de la personne et de son entourage (ex. : préposée ou préposé aux bénéficiaires, préposée ou préposé en établissement nordique, agente ou agent de liaison, aide-soignante ou aide-soignant, infirmière ou infirmier auxiliaire, infirmière ou infirmier, infirmière clinicienne ou infirmier clinicien, AIC [assistante infirmière-chef ou assistant infirmier-chef]). Ce terme fait référence également à l’équipe de soins et à l’équipe soignante¹⁶. »

Équipe multidisciplinaire

« Regroupement de plusieurs professionnelles et professionnels accomplissant chacun une tâche de façon indépendante. Dans cette équipe, chacune ou chacun représente sa propre discipline, fait ses propres évaluations, fixe ses objectifs, rédige ses rapports, implante sa programmation et en assure un suivi. Elle ou il décide seul de ce qui est bon pour la personne, établit un plan d’intervention et en assume la responsabilité [...] ¹⁷. »

État de santé

« État global d’un individu d’un point de vue physique, psychologique et social¹⁸. »

Examen clinique

« L’examen clinique comprend l’anamnèse (collecte de données subjectives), l’examen physique (collecte de données objectives), et le cas échéant, les examens paracliniques¹⁹. »

¹⁵ Ministère de l’Enseignement supérieur. (2025). Rapport d’analyse de la profession : infirmière et infirmier. Québec, p. 199.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Office québécois de la langue française. (2019). *Grand dictionnaire terminologique*. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8875552/etat-de-sante>

¹⁹ Potter, P. A. et al. (2022). *Soins infirmiers : fondements généraux* (5^e éd.), p. 234.

Environnement

« Ensemble d'éléments physiques, chimiques et biologiques, en interaction avec des facteurs géographiques, économiques et sociaux, qui est susceptible d'influer sur les organismes, en particulier sur le bien-être, la santé ainsi que les activités de l'être humain, et qui peut, réciproquement, être influencé par celles-ci²⁰. »

Interventions

Ensemble des méthodes de soins, y compris l'administration de médicaments, de produits immunisants et de substances de même que les activités d'enseignement, de prévention de la maladie et de promotion de la santé.

Jugement clinique

« [...] une compréhension, un constat ou une conclusion relative aux besoins, aux préoccupations ou aux problèmes de santé d'une personne. Ce terme peut aussi désigner une décision d'agir, c'est-à-dire le choix d'appliquer ou d'adapter une approche reconnue, d'en initier une nouvelle, ou encore de ne rien faire, tout dépendant de la réaction de la personne²¹. »

Leadership infirmier

« Du point de vue de l'infirmière [ou de l'infirmier], le leadership clinique [ou infirmier] réfère davantage à son aptitude à orienter, à soutenir, à coordonner et à exercer une influence significative sur le patient, sa famille et les autres membres de l'équipe soignante lors de la prestation de soins, et ce même si aucune forme d'autorité officielle ne lui a été dévolue, et ce dans le but d'accomplir les objectifs cliniques partagés par l'équipe de soins²². »

²⁰ Office québécois de la langue française. (2010). *Grand dictionnaire terminologique*. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26559274/environnement>

²¹ Lavoie, P., Deschênes, M.-F., Richard, V., Pepin, J., Tanner, C. A. et Lasater, K. A. (2021). Traduction et adaptation d'un modèle du jugement clinique infirmier pour la recherche et la formation infirmière en contexte francophone. *Avancées en formation infirmière*, 7(2). Dans Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2025). *Sécurité des soins : quand le raisonnement et le jugement cliniques font la différence*, p. 4.

²² Maranda, J. et Lessard, L. (2017). Prendre sa place : réflexion sur le leadership clinique des infirmières cliniciennes au Québec. *Revue de l'infirmière clinicienne*, 14(5), 45-52. Dans ministère de l'Enseignement supérieur. (2025). *Rapport d'analyse de la profession : infirmière et infirmier*. Québec, p. 79.

Mesures de contrôle

« La contention, l'isolement et l'utilisation de substances chimiques, utilisées pour restreindre la capacité d'une personne à se mouvoir ou à se déplacer, sont des mesures de contrôle extrêmes et exceptionnelles qui constituent une entrave aux droits et libertés de la personne. Par conséquent, ces mesures ne peuvent être envisagées qu'en dernier recours [...]»²³. »

Mesures de remplacement

« Ensemble d'interventions préventives ou de mesures alternatives qui visent à éviter le recours à une mesure de contrôle. Il peut donc s'agir d'interventions mises en place en amont ou dès les premières manifestations d'un comportement pour éliminer le comportement à risque ou en diminuer le préjudice [...]»²⁴. »

Ordonnance

« [...] une prescription individuelle ou collective faite par un professionnel habilité par la loi, ayant notamment pour objet les médicaments, les traitements, les examens et les soins requis, les circonstances dans lesquelles ils peuvent l'être de même que les contre-indications possibles»²⁵. »

Pair

« Personne de même situation sociale ou de même fonction qu'une autre personne»²⁶. »

Plan de développement scolaire

Démarche structurée par laquelle la personne analyse son cheminement de formation, identifie ses besoins d'apprentissage et planifie des actions visant l'acquisition et la consolidation des connaissances et des compétences requises pour la réussite de son parcours scolaire.

²³ Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024). *Gestion clinique de l'épisode de soins. Mesures de contrôle – Contention, isolement et substance chimique*. <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/soins-et-services/guide-urgences-gestion-clinique-de-l-episode-de-soins/mesures-de-controle-e-contention-isolement-et-substance-chimique/>

²⁴ Ministère de l'Éducation du Québec. (2024). *Cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire : ensemble pour prévenir et protéger*. Dans Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2025). *Le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières et infirmiers* (4^e éd.), p. 64.

²⁵ *Code des professions*, RLRQ, chapitre C-26, article 39.3.

²⁶ Office québécois de la langue française. (2024). *Grand dictionnaire terminologique*. <https://vitrlinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/18079525/pair>

Plan de développement professionnel

Démarche structurée par laquelle la personne identifie ses besoins de développement en lien avec les exigences de la profession, se fixe des objectifs d'amélioration et détermine des moyens de faire évoluer sa pratique, ses habiletés, ses compétences et ses comportements.

Plan de soins et de traitements infirmiers

« Le PSTI est déterminé par l'infirmière dans le but d'organiser, planifier, mettre en œuvre et évaluer les soins selon une perspective globale. Il est exhaustif et détaillé, puisqu'il comprend l'ensemble des interventions infirmières réalisées auprès du client, incluant les soins et traitements déterminés et initiés par l'infirmière, la coordination et la réalisation des traitements prescrits, et tient compte des recommandations de l'équipe interdisciplinaire. Les directives infirmières du *Plan thérapeutique infirmier* (PTI) et du *Plan de traitement relié aux plaies, aux altérations de la peau et des téguments* font partie intégrante du PSTI. L'infirmière est responsable de déterminer le PSTI, mais aussi de s'assurer de sa mise en œuvre et de l'ajuster en fonction de l'évolution de l'état de santé de la personne et de ses besoins²⁷. »

Pratique infirmière

Mise en œuvre de la pratique professionnelle propre à la discipline infirmière et qui se traduit par les interventions, les décisions et le raisonnement clinique appliqués ainsi que les interactions réalisées auprès des personnes en tenant compte du contexte.

Pratique professionnelle

Ensemble des actions, des décisions, des attitudes et des processus mobilisés par une personne dans l'exercice de sa profession.

Proche aidant

« [...] personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non²⁸. »

²⁷ Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2025). *Le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières et infirmiers* (4^e éd.), p. 80.

²⁸ Gouvernement du Québec. (2025). *Personnes proches aidantes*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/personne-proche-aidante>

Produit immunisant

« Produit permettant de procurer au corps humain les moyens de se défendre contre une agression biologique avant qu'elle survienne. Il peut s'agir d'un vaccin ou d'une immunoglobuline²⁹. »

Raisonnement clinique

« C'est un processus intellectuel complexe. Il permet de recueillir des données pertinentes, d'identifier le besoin ou le problème, et de poser et valider des hypothèses à la suite de l'évaluation et de l'examen clinique. Ce processus mobilise la pensée sur le plan cognitif et métacognitif pour donner une signification aux informations collectées. Le RCI est influencé par plusieurs facteurs : l'expérience du professionnel, son bagage théorique, ses aptitudes de communication et ses facultés sensorielles³⁰. »

Relation thérapeutique

Relation d'aide structurée visant un objectif défini et fondée sur une communication ainsi qu'un climat psychologique propices au changement positif.³¹

Ressources développées par et pour les Premières Nations et les Inuit

Services conçus, gérés et adaptés culturellement par les communautés autochtones pour répondre à leurs propres besoins, à leurs priorités et à leurs réalités, par exemple un centre d'amitié autochtone, le Réseau Jeunesse des Premières Nations Québec Labrador, un poste ou une clinique de soins communautaires ou encore un organisme de soutien autochtone.

Retard de développement

« Un écart observé dans la façon d'accomplir une activité qui situerait l'enfant hors des limites considérées normales pour son âge³². »

²⁹ Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2018). *Protocole d'immunisation du Québec* (7^e éd. rev.). <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/> Dans *Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*. (2025). *Le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières et infirmiers* (4^e éd.), p. 81.

³⁰ Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2025). *Sécurité des soins : quand le raisonnement et le jugement cliniques font la différence*. <https://www.oiiq.org/securite-des-soins-quand-le-raisonnement-et-le-jugement-clinique-font-la-difference>

³¹ Potter, P. A. et al. (2022). *Soins infirmiers : fondements généraux* (5^e éd.), 1257 p.

³² Office des professions du Québec. (2021). *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines : guide explicatif* (éd. rev.). https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/office-professions-quebec/OPQ-Admin/Publications/2020-21_020_Guide-explicatif-sante-rh-26-08-2021.pdf Dans *Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*. (2025). *Le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières et infirmiers* (4^e éd.), p. 80.

Rôle professionnel

Ensemble des responsabilités, des attentes et des actions qui caractérisent l'exercice de la profession infirmière dans un contexte clinique donné. Il s'appuie sur le cadre réglementaire ainsi que les standards de pratique et s'actualise en fonction de la clientèle, du milieu et de la situation. Il comprend notamment la mobilisation du jugement clinique, une prise de décisions sécuritaire, la communication, la collaboration avec les membres des différentes équipes, l'enseignement et la contribution à la qualité et à la sécurité des soins.

Santé

« État de complet bien-être physique, mental et social ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou de déficience³³. »

Surveillance clinique

« Cette activité consiste à évaluer de manière soutenue et parfois en continu des paramètres précis de la condition physique et mentale d'une personne en tenant compte des facteurs qui peuvent les influencer et en s'appuyant sur les évaluations antérieures³⁴. »

Soins critiques

« [...] le domaine des soins critiques englobe des secteurs d'activité tels que l'urgence, l'hémodynamie, les salles de réveil ainsi que les soins intermédiaires et intensifs, y compris la néonatalogie³⁵. »

Suivi infirmier

« [...] l'ensemble des modalités déterminées, mises en œuvre, ajustées ou confiées par l'infirmière, dans une perspective de continuité des soins et de renforcement de la capacité de la personne à prendre en charge sa situation de santé³⁶. »

³³ Office québécois de la langue française. (2013). *Grand dictionnaire terminologique*. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8407489/sante>

³⁴ Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2025). *Le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières et infirmiers* (4^e éd.), p. 16.

³⁵ Ministère de l'Enseignement supérieur. (2025). *Rapport d'analyse de la profession : infirmière et infirmier*. Québec, p. 35.

³⁶ Ordre des infirmières et infirmiers. (2025). *Le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières et infirmiers* (4^e éd.), p. 48.

Technologies de l'information et de la communication

« Ensemble des technologies issues de la convergence de l'informatique et des techniques évoluées du multimédia et des télécommunications, qui ont permis l'émergence de moyens de communication plus efficaces, en améliorant le traitement, la mise en mémoire, la diffusion et l'échange de l'information³⁷. »

Technologies numériques

Ensemble des outils, des systèmes et des dispositifs électroniques utilisés pour produire, enregistrer et traiter des données.

Trajectoire de soins et de services

« Il s'agit d'une succession d'étapes que parcourt l'utilisateur à l'occasion d'un ou de plusieurs épisodes de soins et services. Celles-ci peuvent être cliniques ou administratives et elles peuvent impliquer différentes installations de l'établissement ou des partenaires. La finalité d'une trajectoire est de répondre aux besoins de l'utilisateur tout en offrant des services et des soins accessibles, continus et pertinents. Une gestion des trajectoires amène les différents acteurs du réseau à travailler ensemble à l'amélioration continue des soins et services et de l'organisation du système de soins et services sociaux³⁸. »

³⁷ Office québécois de la langue française. (2008). *Grand dictionnaire terminologique*. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8349341/technologies-de-linformation-et-de-la-communication>.

³⁸ Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux. (n.d). *Trajectoires des soins et services*. <https://www.iuplsss.ca/recherche/thematiques/trajectoires-des-soins-et-services/>

